



## PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programme de coopération technique  
de l'OIT, 2001-02****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
I. Le programme de coopération technique en chiffres .....	1
A. Montant global des dépenses .....	1
B. Répartition des dépenses par secteur .....	2
C. Type d'assistance .....	2
D. Répartition entre régions .....	2
E. Pays les moins avancés .....	3
F. Approbations .....	3
G. Niveau de mise en œuvre: taux d'exécution .....	4
II. La coopération technique en actes .....	5
A. Normes et principes et droits fondamentaux au travail .....	5
B. Emploi .....	8
C. Protection sociale .....	12
D. Dialogue social .....	15
1. Bureau des activités pour les employeurs .....	17
2. Bureau des activités pour les travailleurs .....	18
E. Centre international de formation de l'OIT .....	19
III. Faits nouveaux dans la planification stratégique de la coopération technique .....	21
A. Lier la coopération technique et les objectifs opérationnels et stratégiques: Mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique .....	21

B.	Travailler en partenariat avec le système des Nations Unies .....	23
i)	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté .....	23
ii)	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.....	24
iii)	Les Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire .....	25
C.	Soutien organisationnel à la coopération technique.....	26
D.	Conception, suivi et évaluation des activités de coopération technique .....	26
IV.	Conclusions.....	27

### **Annexes**

I.	Dépenses au titre des programmes de coopération technique de l'OIT, 1999-2001 .....	29
II.	Analyse des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par type d'assistance/apport, 2000-01 .....	32
III.	Répartition des dépenses engagées en 2001 au titre de la coopération technique, par domaine d'activité et source de financement .....	33
IV.	Répartition, par pays et par zone, des dépenses engagées par l'OIT en 2001.....	35
V.	Activités menées par l'OIT au titre de la coopération technique dans les PMA, 2000-01: Dépenses par région géographique et par source de financement.....	40
VI.	Nationalité des experts .....	41
VII.	Programme multi-bilatéral de l'OIT, 2000-01 .....	44
VIII.	Coopération technique par secteur au Centre de Turin en 2001 .....	47
IX.	Nombre des participants par secteur au Centre de Turin en 2000 et 2001 .....	48

## Introduction

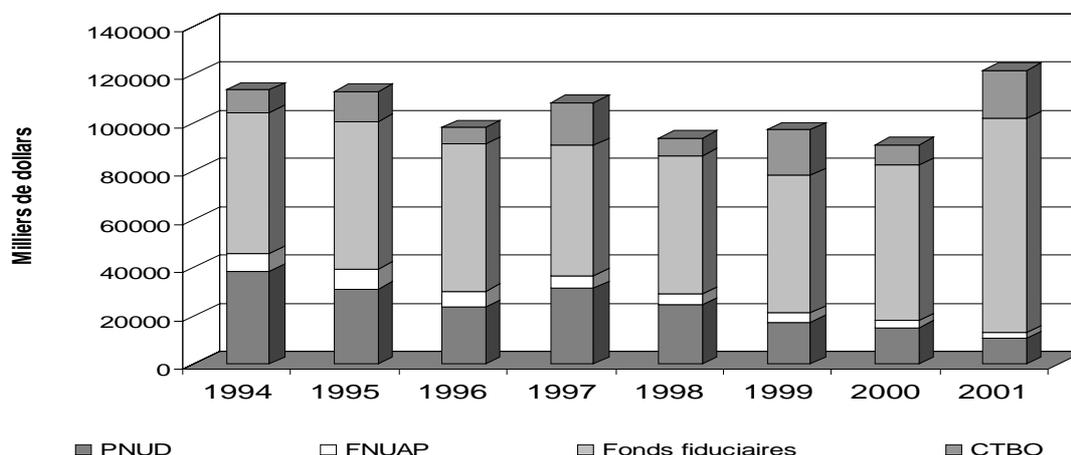
1. Comme les années précédentes, on trouvera dans ce rapport annuel des statistiques et des commentaires sur les activités de coopération technique. La partie I donne un aperçu du programme sous l'angle quantitatif. La partie II porte sur le travail de fond effectué en matière de coopération technique. Compte tenu des observations et des propositions formulées par la Commission de la coopération technique et par son bureau, le présent rapport indique, pour chaque secteur et pour le centre de Turin, les priorités actuelles et les éléments nouveaux, les enseignements tirés des activités et les perspectives d'évolution. La partie III met en lumière les nouveautés en matière de planification stratégique et les nouvelles modalités adoptées pour ce qui touche à la coopération technique. Cette partie aborde un grand nombre de questions différentes telles que la participation de l'OIT au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les efforts entrepris pour la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire, les initiatives tendant à faire le lien entre la coopération technique et les objectifs opérationnels et stratégiques et les relations entre les bureaux extérieurs et le siège.

## I. Le programme de coopération technique en chiffres

### A. Montant global des dépenses

2. Le graphique 1 montre l'ensemble des dépenses engagées au titre des activités de coopération technique entre 1994 et 2001. Le montant des dépenses en 2001 a été de 121,7 millions de dollars, soit 34 pour cent de plus qu'en 2000. Cette augmentation tient au fait que les dépenses s'accroissent de façon marquée au cours de la deuxième année du cycle budgétaire biennal. L'annexe I, tableau A, confirme la tendance à la baisse déjà constatée dans les financements assurés par le PNUD (8,7 pour cent du total contre 16,6 pour cent en 2000) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (2 pour cent contre 3,1 pour cent en 2000). Le financement assuré par le PNUD représentait ainsi 10,6 millions de dollars contre 15 millions en 2000. Les dépenses des fonds fiduciaires ont continué d'augmenter de façon significative en 2001, atteignant 88,7 millions de dollars contre 64,5 millions l'année précédente. Pour la période biennale 2000-01, les fonds fiduciaires et les donateurs multi-bilatéraux ont financé 72,1 pour cent de l'ensemble des dépenses.

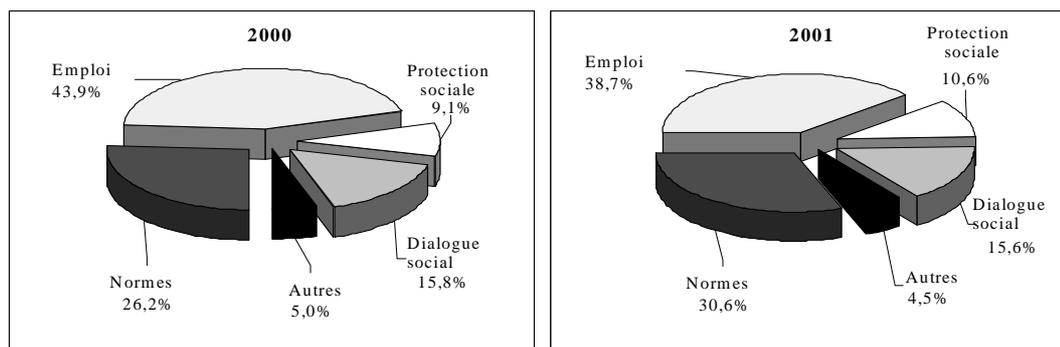
Graphique 1. Dépenses engagées au titre des activités de coopération technique de l'OIT, 1994-2001 (par source de financement)



## B. Répartition des dépenses par secteur

3. La figure 1 donne la répartition des dépenses encourues en 2001 par secteur. Le secteur de l'emploi arrive en tête avec 38,7 pour cent, suivi du secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail (30,6 pour cent), du secteur du dialogue social (15,6 pour cent) et du secteur de la protection sociale (10,6 pour cent). La répartition des dépenses entre les secteurs n'a quasiment pas changé par rapport à l'année précédente.

Figure 1. Répartition par secteur des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique, 2000-01



## C. Type d'assistance

4. En 2001, comme il ressort de l'annexe II, 31,8 pour cent de l'ensemble des dépenses ont été consacrées aux experts nationaux, aux collaborateurs extérieurs, au personnel de projet recruté localement, aux Volontaires des Nations Unies et aux autres catégories de personnel. Les dépenses se répartissaient ensuite comme suit: experts (22,5 pour cent), formation, y compris bourses, séminaires et formation en cours d'emploi (20 pour cent), recours à la sous-traitance (15 pour cent), divers (7,4 pour cent) et, enfin, équipement (3,3 pour cent).

## D. Répartition entre régions

5. L'annexe I, tableau B, donne le montant total des dépenses par région ainsi que le montant des dépenses consacrées aux programmes interrégionaux ou mondiaux. Si l'on exclut les dépenses supplémentaires encourues pour chaque région au titre de ces deux derniers types de programme, la région Afrique arrive en tête (26,9 pour cent des dépenses), suivie par la région Asie et Pacifique (22 pour cent), les Amériques (16,5 pour cent), l'Europe (4,9 pour cent) et les États arabes (1,9 pour cent).
6. On constatera que la proportion des dépenses consacrées à des projets interrégionaux est importante (27,8 pour cent) et qu'elle a augmenté. Il conviendrait d'en tenir compte dans la répartition des dépenses entre régions, mais il n'existe pas de données ventilées pour les dépenses interrégionales. Cependant, les estimations des approbations ventilées par région peuvent servir de repère à défaut de mieux. En 2001, 50 pour cent des approbations interrégionales concernaient les différentes régions<sup>1</sup>; et la ventilation était la suivante: 20 pour cent pour l'Afrique, 16 pour cent pour l'Asie, 10 pour cent pour les Amériques et

<sup>1</sup> Les 50 pour cent restants étaient assignés à des programmes mondiaux – financement d'activités de base, recherche, formation, etc.

le reste pour l'Europe et les Etats arabes. Ces chiffres doivent être pris en considération pour une représentation plus fidèle de la situation.

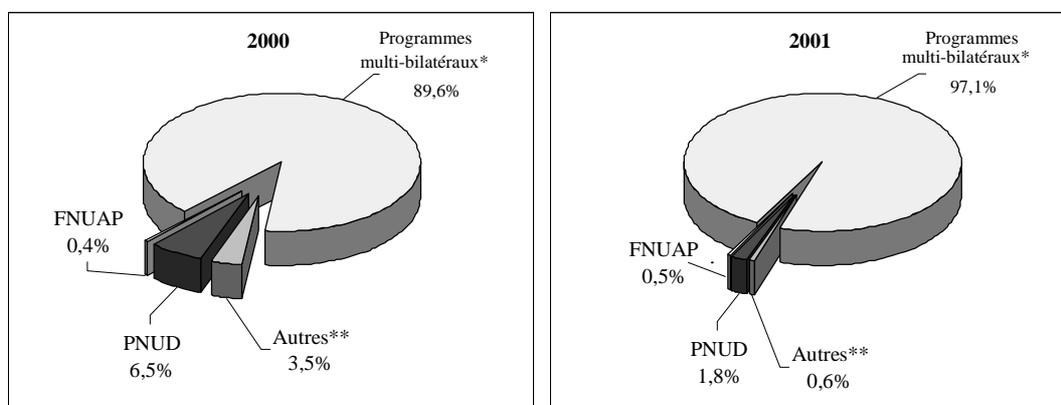
## E. Pays les moins avancés

7. L'annexe V montre que la part des pays les moins avancés dans le montant total des dépenses engagées au titre de la coopération technique s'élevait à 18,5 pour cent en 2001, contre 19,9 pour cent en 2000. Environ 15 millions de dollars ont été consacrés à des pays parmi les moins avancés en Afrique contre 6,5 millions de dollars pour l'Asie, 0,7 million de dollars pour les Amériques et 0,3 million de dollars pour les Etats arabes. Il conviendrait pour plus de précision de disposer d'une décomposition exacte des montants toujours plus importants consacrés à des projets interrégionaux, projets qui ciblent pour une bonne part des pays en développement.

## F. Approbations

8. Le montant correspondant aux approbations a continué d'augmenter, atteignant 154,6 millions de dollars en 2001. La figure 2 donne la répartition des approbations par source de financement. On constate une augmentation significative du montant des approbations émanant des fonds multi-bilatéraux et des fonds fiduciaires directs (qui constituait 97,1 pour cent de l'ensemble en 2001). Cette augmentation a largement compensé le déclin persistant des approbations du PNUD, qui sont passées de 8,7 millions de dollars à 2,8 millions de dollars en 2001.

Figure 2. Approbation de projets de coopération technique de l'OIT financés par des ressources extrabudgétaires, 2000-01



\* Y compris les fonds fiduciaires directs.

\*\* Y compris les approbations de la Banque mondiale, de l'AGFUND, du HCR, du FNULAD, etc.

9. Les approbations de projets financés par le PNUD, le FNUAP, des banques et d'autres sources ont nettement diminué depuis cinq ans. En 2001, le PNUD ne représentait que 1,8 pour cent de l'ensemble des approbations, suivi par les banques et autres sources (0,6 pour cent) et le FNUAP (0,5 pour cent). Comme cela a déjà été mentionné, les donateurs multi-bilatéraux et les fonds fiduciaires représentaient pour leur part 97,1 pour cent de l'ensemble des approbations en 2001. Parmi les donateurs multi-bilatéraux, les Etats-Unis arrivent toujours en tête, avec 73,5 millions de dollars, soit 49 pour cent de l'ensemble des approbations, contre 50,7 millions de dollars en 2000 (voir annexe VII a)). Les approbations de projets financés par le Royaume-Uni sont passées de 1,6 million de dollars en 2000 à 27,6 millions de dollars en 2001, le pays devenant dès lors le deuxième

donateur par ordre d'importance pour 2001. Les approbations de projets financés par la Suède ont augmenté de façon marquée, atteignant 8,9 millions de dollars. Il en est allé de même pour les approbations du Luxembourg, avec un montant passant de 140 000 dollars en 2000 à 4,4 millions de dollars en 2001. La France, la Norvège, le Danemark, l'Irlande et l'Italie font également partie des grands pays donateurs pour 2001, avec des approbations de projets pour des montants compris entre 3,1 millions de dollars et 4,4 millions de dollars chacun.

10. On trouvera à l'annexe VII, tableau *c*), la répartition par secteur du montant des approbations pour 2001. Le secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail arrive en tête avec 53,4 pour cent (76,7 millions de dollars), suivi par le secteur de l'emploi avec 25,5 pour cent (36,5 millions de dollars), le secteur du dialogue social avec 11 pour cent (15,8 millions de dollars) et le secteur de la protection sociale avec 6,9 pour cent (9,8 millions de dollars). Ces chiffres se placent dans la continuité par rapport à l'évolution des années précédentes.
11. L'établissement de statistiques régionales n'a pas été facile dans le cas des approbations. En effet, même si un certain nombre des projets approuvés concernaient de toute évidence une région donnée, les approbations relatives à des programmes et projets interrégionaux représentaient un montant de 52,1 millions de dollars en 2001, soit plus que l'ensemble de toutes les approbations relatives à des projets régionaux. Si l'on ajoute aux approbations relatives à des projets régionaux la part des approbations relatives à des projets interrégionaux qui reviendrait, selon les estimations, à la région considérée, on obtient les chiffres suivants: 42,8 millions de dollars pour l'Afrique et l'Asie, 21,5 millions de dollars pour les Amériques, 6,4 millions de dollars pour l'Europe et 4,3 millions de dollars pour les Etats arabes. Un montant de 36,6 millions de dollars n'était affecté à aucune région particulière.

## **G. Niveau de mise en œuvre: taux d'exécution**

12. Le taux d'exécution total a augmenté, passant de 57,9 pour cent en 2000 à 63,2 pour cent en 2001 (voir annexe I, tableau C. Le taux d'exécution pour des projets en cours depuis plus d'un an a lui aussi augmenté, passant de 61,5 pour cent en 2000 à 66 pour cent en 2001. Ce dernier chiffre fournit des informations plus intéressantes du point de vue opérationnel car il empêche les interprétations erronées qui pourraient découler de la prise en compte de projets ayant débuté plus tard que prévu. Les chiffres montrent que l'augmentation du taux d'exécution a été très significative, en particulier par rapport au pourcentage de 1999 (51 pour cent), le taux le plus bas jamais enregistré. La question du taux d'exécution revêt toujours un aspect tout à fait prioritaire, et des mesures continuent d'être mises en place pour améliorer les performances à cet égard. Des rapports périodiques sur la mise en application des programmes de coopération technique sont en cours de préparation et devraient aider les personnes occupant des postes de direction à suivre la situation de près et prendre les mesures qui s'imposent au fur et à mesure dans le secteur ou la région qui les concerne.

## II. La coopération technique en actes

### A. Normes et principes et droits fondamentaux au travail

#### *Priorités actuelles et éléments nouveaux*

13. Le financement de la coopération technique s'est profondément modifié depuis l'adoption, en 1998, par la Conférence internationale du Travail, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Au cours de la dernière période biennale, la moitié environ de l'ensemble des ressources dépensées au titre des activités de coopération technique (y compris les ressources extrabudgétaires) ont été affectées à des projets relatifs au premier objectif stratégique. Pendant la période considérée, les efforts entrepris pour accentuer la coopération entre les secteurs se sont poursuivis et ont visé notamment à faire le lien entre les activités relatives aux normes portant sur la politique de l'emploi et au contrôle de leur application, et les activités de coopération technique et de conseil au siège et sur le terrain. Des progrès ont également été enregistrés pour ce qui touche à la promotion de l'égalité entre les sexes.
14. En Afrique, le BIT a lancé, grâce à l'appui financier de plusieurs donateurs, des projets relevant du suivi de la Déclaration et visant à promouvoir l'application des principes et droits fondamentaux au travail et à renforcer les relations professionnelles. Ces projets ont complété à titre ordinaire les activités en cours qui visent à promouvoir la ratification et l'application des conventions fondamentales et la réforme de la législation du travail en vue d'intégrer ces conventions dans le cadre juridique en vigueur et de rendre le droit du travail compatible avec les réformes économiques. Des projets visant à promouvoir l'application de la Déclaration sont toujours en cours au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger.
15. Dans la région des Amériques, le projet principal vise à aider la Conférence interaméricaine des ministres du Travail à promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail dans le contexte de la mondialisation et de l'intégration économique. La région s'est employée à créer des partenariats nationaux pour étayer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, promouvoir l'application des textes interdisant la discrimination et faciliter la mise en place de commissions de conciliation. Un appui sera fourni au secrétariat provisoire de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail et aux représentants des employeurs ou des travailleurs auprès du secrétariat en vue de l'élaboration de l'accord de libre-échange pour les Amériques, qui doit être signé en 2005. L'Argentine, la sous-région des pays andins et l'Amérique centrale s'emploient à améliorer le sort des peuples autochtones en diffusant des informations sur leurs droits et sur les mécanismes par lesquels ils peuvent faire entendre leurs réclamations, premier pas vers la résolution des problèmes les plus aigus qu'ils rencontrent.
16. Pour la région Asie et Pacifique, il convient de mentionner le projet particulièrement novateur et concluant mené au Cambodge en vue d'améliorer l'application des normes fondamentales du travail, des normes relatives à la sécurité et la santé et de la législation nationale du travail dans le secteur de l'habillement. Un nombre encourageant d'améliorations ont été relevées pour ce qui touche au respect des normes relatives aux conditions de travail dans les usines, et un nouveau texte de loi consacrant les droits syndicaux fondamentaux a été promulgué. Un projet entrepris conjointement par le BIT et la Banque asiatique de développement en vue d'un renforcement du rôle des normes du travail figure parmi les autres initiatives entreprises ayant prouvé que l'application progressive des normes internationales du travail relatives à l'égalité entre les sexes, au

travail des enfants ou à la sécurité et la santé au travail pouvait se révéler bénéfique non seulement sur le plan social mais aussi en termes économiques.

17. En Europe, des projets visant à promouvoir la Déclaration ont été lancés en Bulgarie, en Roumanie et en Ukraine. Un groupe de travail juridique intersyndical a été constitué et chargé de passer en revue la législation du travail dans la perspective de la ratification de nouvelles conventions fondamentales.
18. La liberté syndicale et le droit de négociation collective ont gagné du terrain dans les Etats arabes. L'Arabie saoudite a promulgué une loi autorisant les travailleurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, à s'organiser en vue de défendre leurs intérêts pour autant que le lieu de travail totalise au moins 100 employés.
19. Le Programme focal sur le travail des enfants-IPEC a lancé plusieurs nouvelles initiatives d'envergure et poursuivi les efforts entrepris précédemment. Le taux de ratification de la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants est remarquable. Les campagnes d'information massives mises en place en vue de dénoncer le fléau que constitue le travail des enfants, y compris la campagne intitulée «Carton rouge au travail des enfants» lancée à l'occasion de la coupe d'Afrique des Nations 2002, à laquelle l'OIT a apporté son appui, ont largement contribué à ce que, au 30 juin 2002, 126 des Etats Membres de l'OIT, soit plus des deux tiers, aient ratifié la convention. Cette action a également porté des fruits s'agissant de la convention n° 138 sur l'âge minimum, qui était ratifiée par 116 pays à la même date.
20. Pour aider les Etats à appliquer la convention n° 182, l'IPEC a mis au point un système de délais, assortis aux programmes, qui fait maintenant partie intégrante de la stratégie visant à lutter contre le travail des enfants, notamment sous ses pires formes. Trois programmes assortis de délais ont déjà démarré (El Salvador, Népal et République-Unie de Tanzanie) et dix autres environ sont sur le point d'être lancés (notamment Pakistan, Philippines et Indonésie). Le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) continue de réaliser des enquêtes et des études empiriques sur la situation dans des pays donnés (ces études sont terminées dans 38 Etats Membres). Une base d'information sur la situation du travail des enfants au Liban, au Yémen et en Jordanie a été créée. Selon des estimations, le nombre des enfants ayant bénéficié directement de l'action du BIT (mesures préventives ou réinsertion), notamment de l'action visant les pires formes du travail des enfants et les problèmes des fillettes, serait supérieur à 311 000 pour les deux dernières années.
21. Des projets sous-régionaux de l'IPEC ont complété les stratégies nationales. Un projet visant à lutter contre la traite des enfants et des femmes dans les pays du bassin du Mékong a produit des résultats remarquables, à la fois du point de vue de l'action des pouvoirs publics et de celui de la lutte contre les causes premières du phénomène. La deuxième phase du projet régional de lutte contre la traite d'enfants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale a été lancée en 2001. Le projet est maintenant opérationnel dans neuf pays. Afin de faire avancer la réflexion sur les liens entre le travail des enfants et la discrimination à l'égard des femmes, on a effectué un examen des études thématiques sur le sujet et mené des exercices d'évaluation rapide portant sur la situation des fillettes employées de maison, victimes d'une exploitation sexuelle à des fins commerciales ou travaillant pour l'agriculture aux Philippines, en Equateur et au Ghana.
22. Le Programme focal pour la promotion de la Déclaration (DECLARATION) a préparé le Rapport global sur le travail des enfants de 2002 qui, en conjonction avec les rapports globaux sur le travail des enfants qui lui succéderont chaque quatre ans, fournira des points de référence importants pour le suivi des progrès et des nouvelles mesures à prendre ultérieurement.

## Enseignements

- La Déclaration a largement contribué à mieux faire connaître l'approche fondée sur les droits préconisés par l'OIT. La capacité du BIT d'offrir des compétences de haut niveau et d'instaurer la confiance de ses partenaires est un aspect essentiel qui devrait encourager les mandants à renforcer leur engagement.
- L'OIT devrait recommander l'établissement de liens plus étroits entre les législations nationales et l'action socio-économique en vue de garantir que les principes et droits fondamentaux au travail reçoivent l'attention qu'ils méritent.
- Les activités de coopération technique entreprises au titre du suivi de la Déclaration ont été axées dans un premier temps sur le plan d'action visant à promouvoir la liberté d'association qui a découlé du premier Rapport global *Votre voix au travail*. Les donateurs ayant répondu présent, les activités considérées se sont diversifiées, une évolution appelée à se poursuivre avec la suite du processus avec le rapport global sur le travail forcé et celui qui doit paraître en 2003 sur la discrimination. La capacité d'action du Bureau dans ces domaines dépendra bien évidemment de l'importance des fonds disponibles.
- L'expérience de l'IPEC a montré qu'il était préférable de concentrer les activités de coopération technique entreprises à la demande d'Etats soucieux d'assumer dûment les obligations contractées en application de la convention n° 182 sur certains aspects principaux du point de vue des groupes visés par le texte (éducation ou lutte contre la pauvreté par exemple).
- Il est certes envisageable, lorsqu'un programme relatif à un pays commence, de ne mener que des activités modestes, mais l'expérience accumulée par l'IPEC montre que, pour un impact maximum, il importe de mettre en place des programmes ambitieux. A cet égard, l'approche consistant à assortir les programmes d'un calendrier précis est un bon moyen de se placer à la fois dans des perspectives sectorielle, thématique et géographique et de faire le lien entre la lutte contre le travail des enfants et les efforts de développement entrepris au plan national.

## Perspectives d'évolution

- Les normes fondamentales et d'autres instruments de l'OIT font de plus en plus largement figure de nouvelles «règles du jeu» applicables aux interactions, au plan international, entre les consommateurs, les donateurs et les institutions. Les activités de coopération technique devront de plus en plus viser à aider les pays à s'adapter à ces réalités nouvelles.
- S'agissant des normes «non fondamentales» figurant dans les dispositions des conventions et recommandations à jour, il faudrait s'appliquer avant tout à promouvoir les éléments qui entrent en ligne de compte en vue de la réalisation de la notion de travail décent. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'il conviendra de faire le lien entre les obligations engendrées par ces normes et les commentaires émanant des organes de contrôle, d'un côté, et les activités de coopération technique concrètes et les avis consultatifs que le Bureau peut prendre à tous les niveaux de l'autre. Agir en vue d'une meilleure application de ces normes contribuera alors directement à la promotion du concept de travail décent. Les conclusions sur l'économie informelle que la Conférence internationale du Travail a formulées à sa session de 2002 proposent des lignes directrices pertinentes à cet égard. Les discussions fondées sur une approche intégrée qui seront consacrées, aux sessions de 2003 et de 2004 de la Conférence internationale du Travail, respectivement, à la santé

et la sécurité et aux travailleurs migrants pourraient également contribuer à renforcer ces liens, tout comme les discussions qui doivent avoir lieu en 2004-05 sur l'action normative pour ce qui touche aux questions maritimes.

- L'IPEC continuera de défendre l'idée selon laquelle la lutte contre les pires formes de travail des enfants relève avant tout de la responsabilité des Etats. Des efforts d'envergure devront être entrepris à cet égard pour fournir aux Etats Membres ayant ratifié la convention n° 182 ou la convention n° 138 qui l'auront demandé une assistance technique pour la mise en application de ces textes.
- L'expérience acquise à l'issue des trois premiers programmes assortis de délais précis sera prise en compte pour aider les Etats Membres et leurs mandants à s'attaquer directement au problème du travail des enfants dans le cadre de leurs programmes de développement socio-économique. Il conviendra d'entreprendre des activités sur des aspects prioritaires ainsi que des projets conjoints avec d'autres secteurs techniques du BIT, notamment avec le Programme focal pour la promotion de la Déclaration (DÉCLARATION). Une attention particulière sera accordée à la coopération avec des organisations d'employeurs ou de travailleurs et à la mobilisation nécessaire d'un grand nombre d'intervenants différents (gouvernements, ONG, institutions du système des Nations Unies, institutions financières internationales, bailleurs de fonds).
- Il conviendra d'imaginer de nouveaux mécanismes et de nouvelles stratégies en vue de lutter efficacement contre le travail des enfants dans le secteur informel et de procéder à des essais pilotes de ces outils.
- Des programmes visant directement à garantir l'égalité entre les sexes seront mis en œuvre dans une perspective axée sur les droits.
- Des efforts seront entrepris sans relâche pour améliorer les mécanismes de suivi et d'évaluation (notamment, définition d'objectifs et élaboration d'indicateurs en vue d'évaluer l'impact, le rapport coût-efficacité et la durabilité des programmes assortis d'un calendrier précis).

## **B. Emploi**

### ***Priorités actuelles et éléments nouveaux***

- 23.** Lors du Sommet mondial pour le développement social, il a été établi que l'emploi était appelé à jouer un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté. En juin 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies réunie en session extraordinaire (Copenhague +5) est convenue qu'il fallait élaborer une stratégie internationale cohérente et coordonnée pour ce qui touchait à l'emploi. Avec l'Agenda global pour l'emploi, l'OIT a voulu donner suite à la Résolution de l'Assemblée générale.
- 24.** L'OIT a entrepris de susciter de nouveaux partenariats pour le développement et de mettre en œuvre l'Agenda global pour l'emploi au plan national. A ce titre, l'Organisation a participé à l'élaboration d'examen des politiques nationales de l'emploi et au processus relatif aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).
- 25.** Parmi les activités relatives à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté figurait notamment un programme entrepris conjointement avec le PNUD qui visait la réalisation de projets de recherche, l'établissement de rapports et une collaboration au sein des instances internationales et au niveau national. Il est prévu à ce titre de mener une réflexion sur la

relation entre emploi et pauvreté et d'imaginer des stratégies de croissance nationales propres à servir les intérêts des plus pauvres.

26. Un programme a été mis sur pied en vue d'appuyer la stratégie pour une politique intégrée de promotion de l'égalité entre hommes et femmes<sup>2</sup> que le BIT a élaborée. Ce programme visait directement à favoriser l'accès des femmes et des hommes à un emploi et des revenus décents en créant, tant pour les uns que pour les autres, des possibilités plus nombreuses et de meilleure qualité, un objectif passant par: *a)* le progrès de la connaissance; *b)* un effort de sensibilisation; et *c)* une action directe par le biais d'activités de coopération technique.
27. Une attention toute particulière a été accordée à la situation des femmes démunies travaillant en zone urbaine ou rurale en Asie de l'Est et à la question du travail informel en Asie méridionale. Des projets visant à promouvoir l'égalité entre les sexes pour ce qui touche aux possibilités offertes en matière d'emploi, d'emploi indépendant et de création de petites entreprises ont été lancés au Cambodge, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam. Des projets similaires mis en place en Indonésie et au Népal ont déjà abouti pour certains ou presque pour d'autres.
28. Dans le cas des Amériques, il s'agissait avant tout d'appuyer l'action des partenaires sociaux en examinant et préparant des propositions relatives au travail décent et de mettre en place des programmes de formation professionnelle propres à améliorer l'accès des femmes comme des hommes à des emplois décents. Le programme portait également sur la question de l'accès des jeunes à la formation et à l'emploi.
29. En Europe centrale et orientale, un nouveau projet conjoint OIT/PNUD basé à Bratislava vise à dresser un tableau plus exact de la situation de l'emploi en Bulgarie, en Hongrie, en Slovaquie, en République tchèque et en Roumanie. En Bulgarie, le BIT a participé à un projet visant à aider le ministère du Travail à lutter contre le chômage des jeunes qui sévit largement dans le pays.
30. En Afrique, le programme «Des emplois pour l'Afrique» a aidé 17 pays à faire le point sur la situation de l'emploi et la pauvreté sur leur territoire et à élaborer en conséquence des programmes d'action nationaux et les aperçus correspondants pour ce qui touche à la lutte contre la pauvreté, l'emploi et l'élaboration des politiques. Le gouvernement du Mali a explicitement établi que la création d'emplois productifs devait constituer un objectif essentiel de sa politique macroéconomique et de son programme de lutte contre la pauvreté et financé des programmes sectoriels ou relatifs aux micro-entreprises destinés aux chômeurs, aux personnes en situation de sous-emploi et aux pauvres. En République-Unie de Tanzanie, il a été décidé que la question de l'emploi devait intéresser l'ensemble des différents domaines relevant du processus des DSRP. En Côte d'Ivoire et au Cameroun, grâce au projet «Des emplois pour l'Afrique», des questions relatives à l'emploi et à la protection sociale ont pu être prises en compte lors des discussions d'orientation lancées en relation avec le processus des DSRP, et la question de la politique de l'emploi a gagné en importance dans le DSRP intérimaire.
31. Un examen par pays de la politique de l'emploi (CEPR) a été mené à bien au Yémen, et un réseau a été créé, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en vue de la mise au point de stratégies régionales pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté faisant appel aux technologies de l'information.

<sup>2</sup> Voir document GB.285/ESP/7/1, Résumé et conclusions de l'audit sur l'égalité entre hommes et femmes.

32. Un ensemble d'activités d'aide au développement ont été mises sur pied pour les territoires palestiniens, et des projets visant à mobiliser des ressources internes et externes ont été lancés. Des ressources supplémentaires ont été allouées à titre extraordinaire à la fois pour renforcer les moyens d'action dont le BIT dispose pour mettre sur pied des services répondant aux besoins spécifiques sur place et pour aider les mandants à mettre en œuvre des programmes de reconstruction et de relance.
33. Avec le Réseau de bibliothèques sur les indicateurs du marché du travail (LMIL), l'accès à des informations méthodologiques et à des indicateurs clés est devenu plus aisé. De ce fait, les institutions nationales ont pu disposer d'informations fiables et appropriées, ce qui les a aidées à suivre la situation de l'emploi et élaborer des mesures de lutte contre la pauvreté.
34. Des activités de coopération technique relatives aux statistiques du travail et à l'utilisation des informations sur le marché du travail en vue d'une administration du travail plus efficace ont également été mises sur pied pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses émanant à cet égard de la région des Etats arabes. Le bureau de l'OIT à Port of Spain a apporté son appui à des programmes de formation et des séminaires visant à renforcer les capacités institutionnelles nationales dans les Caraïbes.
35. En Europe, deux nouveaux projets sont en cours d'exécution en Pologne et en Turquie. Dans le premier cas, le projet vise à aider l'administration au plan local et régional ainsi que les partenaires sociaux à élaborer une stratégie régionale pour l'emploi en vue d'améliorer la situation du marché du travail et de promouvoir un emploi productif. Le projet mis en place en Turquie doit contribuer à l'adoption de politiques actives du marché du travail compte tenu du processus de restructuration en cours.
36. D'autres activités lancées précédemment ont visé à favoriser l'application de politiques et stratégies nationales viables en matière de formation et d'enseignement professionnel et, ce faisant, à faciliter l'accès des groupes vulnérables au travail décent et à améliorer les possibilités de formation professionnelle. Ces activités concernaient les Comores, la Guinée-Bissau, Madagascar, Maurice, le Niger, la République-Unie de Tanzanie et le Tchad. D'autres activités encore portaient sur le renforcement des capacités des institutions nationales en vue de la planification, la conception et l'utilisation de méthodes et outils de formation pour l'emploi, la génération de revenus et la promotion de l'esprit de l'entreprise, y compris s'agissant des femmes handicapées (activités mises en place en Afrique orientale, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Jordanie, au Kosovo et en Ukraine). D'autres projets en cours en Iraq, en Jordanie et en République arabe syrienne visaient la mise en place d'une stratégie locale de réadaptation devant permettre d'améliorer les perspectives d'emploi des catégories vulnérables, notamment des personnes handicapées.
37. Beaucoup des activités lancées en 2000-01 à titre expérimental et pour des pays donnés s'inscrivent maintenant dans des programmes plus ambitieux et intégrés visant le développement des entreprises. Ainsi, plusieurs projets distincts lancés en Afrique de l'Ouest et visant la réforme de la politique applicable aux PME et à la formation en matière commerciale constituent maintenant un programme global et intégré dirigé par les bureaux extérieurs du BIT. De même, les enseignements tirés des projets pour le développement économique local menés dans certains pays d'Afrique et d'Europe ont été mis à profit pour la formulation du module relatif à l'emploi du Programme Universitas, qui concerne l'ensemble du Bureau.
38. Des services d'appui en vue de l'évaluation des besoins et de l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ont été fournis en temps voulu à plus de dix pays sortant d'un conflit. Ces activités visaient notamment à limiter la vulnérabilité des catégories directement concernées, à favoriser la reprise économique, la réintégration sociale et

économique des anciens combattants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire et, enfin, à assurer la sécurité des individus. Plusieurs projets de coopération technique sont aujourd'hui en cours dans des pays sortant d'un conflit, notamment en Afghanistan (Projet à impact rapide pour le développement des services de l'emploi et le retour des femmes sur le marché du travail), en Somalie (Promotion de la reprise économique, création d'emplois et appui à la décentralisation), en El Salvador (Programme à impact rapide pour la reprise de l'emploi et la réduction de la vulnérabilité économique dans les régions touchées par les tremblements de terre de 2001) et au Timor oriental (Aptitude à l'emploi et développement de la formation professionnelle et des services d'aide à l'emploi).

39. Des services d'appui ont été fournis en vue de la mise à exécution de stratégies de croissance axées sur l'emploi et du renforcement des capacités nationales. Suite au succès d'un programme mis en œuvre au Cambodge, le BIT participe à l'élaboration de programmes plus ambitieux, financés par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, dans ce même pays. Des progrès ont également été relevés dans d'autres pays pour ce qui touche aux programmes relatifs aux infrastructures, notamment aux Philippines, en Indonésie, au Népal et au Viet Nam et, dans une moindre mesure, en République démocratique populaire lao, en Inde et en Thaïlande. Les pays concernés par le Programme Appui consultatif, services d'information et formation pour les programmes d'infrastructures fondés sur la main-d'œuvre (ASIST) du BIT sont de plus en plus nombreux. En Afrique, les techniques faisant appel avant tout à la main-d'œuvre constituent toujours une possibilité intéressante. Un certain nombre d'activités ont été entreprises dans cette perspective dans des pays francophones.

### **Enseignements**

- Afin de mettre en œuvre l'Agenda global pour l'emploi, il convient de renforcer les produits et les services existants et de définir de nouveaux concepts et de nouveaux outils.
- Le Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction (IFP/CRISIS) a su montrer que les questions relatives à l'emploi étaient cruciales et que l'OIT était appelée à jouer un rôle clé dans les efforts entrepris au plan international pour faire face aux crises du fait de plusieurs atouts (bonne coopération entre le siège et la structure sur le terrain, relations avec des partenaires extérieurs et financement rapide des projets).
- L'expérience accumulée en matière de financement social montre, d'une part, que la mise en place d'aménagements mineurs dans le cadre juridique et réglementaire peut avoir une influence sur le comportement des petits investisseurs et sur l'emploi et, de l'autre, que les associations d'épargne et de crédits améliorent l'autonomie des plus pauvres et les aident à faire entendre leurs voix.
- Les formations de formateurs dispensées au sein des entreprises et dans le secteur informel sont utiles.
- S'il est vrai que les projets de formation visant les petites entreprises, notamment ceux qui ont fait appel aux méthodes du Programme «Gérez mieux votre entreprise», ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants, il semble que les programmes de formation visant les petites entreprises et la promotion de l'esprit d'entreprise ne sont pas à même de faire évoluer les choses sur le long terme. Il faut aller plus loin pour aider les bénéficiaires à trouver des créneaux commerciaux porteurs.

- Il conviendrait d’approfondir les travaux de recherche menés par le Bureau sur les relations entre la pauvreté et le respect des normes fondamentales, d’une part, et entre la pauvreté et l’égalité entre les sexes, de l’autre.

### ***Perspectives d’évolution***

- Les activités visant l’amélioration et l’évaluation des connaissances devraient donner aux bureaux extérieurs et aux mandants de nouveaux moyens d’action en vue d’améliorer l’accès au marché, les services de l’emploi, la productivité, la compétitivité, la responsabilité sociale des entreprises et la gestion des coopératives.
- Les activités de coopération technique devraient être mieux ciblées pour améliorer l’impact, la pertinence et la viabilité des programmes dans le cadre de réformes nationales de la politique de l’emploi. La question de l’emploi indépendant en zones rurales et celle de l’économie informelle devraient gagner en importance.
- Un examen stratégique du Programme focal de promotion de l’emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED) a permis de circonscrire un certain nombre d’améliorations possibles en matière d’intégration locale, d’évaluation des résultats et de coordination entre siège et bureaux extérieurs. Ces conclusions et les enseignements tirés des deux audits relatifs à l’égalité des sexes et de l’évaluation rétrospective du Programme d’appui associatif et coopératif aux initiatives de développement à la base (ACOPAM), mis en œuvre par le Service des coopératives, sont actuellement pris en considération en vue de l’élaboration de nouvelles activités. Il en sera également tenu compte dans la perspective d’une décentralisation des projets et d’un renforcement des liens avec les DSRP et les initiatives de développement au plan régional.

## **C. Protection sociale**

### ***Priorités actuelles et éléments nouveaux***

- 40.** Les activités lancées en 2000 pour améliorer les connaissances sur la sécurité/l’insécurité économique et sociale dans un nombre croissant de pays ont progressivement pris de l’ampleur et ont permis d’établir des bases de données nationales complètes couvrant maintenant plus d’une centaine de pays. Ces informations constituent un point de départ exceptionnel pour identifier les domaines d’intervention prioritaires et concevoir des activités de coopération technique efficaces. L’adoption par la Conférence lors de ses 89<sup>e</sup> et 90<sup>e</sup> sessions de nouveaux instruments ou de conclusions concernant les questions de protection sociale a accru le dynamisme de ces activités. Cette remarque s’applique particulièrement aux conclusions de 2001 sur la sécurité sociale et l’élargissement et la gouvernance des régimes nationaux, la résolution sur le VIH/SIDA et le monde du travail et les nouvelles conventions sur la protection de la maternité et la sécurité et la santé dans l’agriculture.
- 41.** Les activités menées dans le cadre de la sécurité sociale représentent maintenant la majeure partie de la coopération technique en Asie, notamment dans les pays touchés par la crise financière de 1997 dans la sous-région Asie de l’Est. Parmi les réalisations importantes, il faut noter l’instauration d’un nouveau régime de sécurité sociale dans la République démocratique populaire lao et les orientations données pour l’élargissement de la couverture en Malaisie, en Thaïlande et aux Philippines. D’importants progrès ont été accomplis dans la définition de politiques et de programmes de travail nationaux dans le domaine des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail en Malaisie et en

Thaïlande. Le Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE) et le Programme amélioration du travail dans le cadre du développement local (WIND) ont été introduits et appliqués dans un certain nombre de pays.

42. Dans la région des Amériques, un effort particulier a été consenti pour fournir aux organisations de travailleurs des informations sur leurs droits ainsi que pour les former aux différents aspects de la sécurité sociale. Un projet de coopération technique STEP (Stratégie et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté) de lutte contre l'exclusion sanitaire est également en cours. Dans le contexte de la convention n° 184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, la région Amérique centrale a mené un projet de promotion de l'élaboration de politiques nationales pour prévenir les risques en agriculture de même que pour améliorer les compétences techniques nationales. Les documents et la technologie mis au point sont utilisés par des entreprises importantes, des entités gouvernementales et de petits agriculteurs.
43. En Europe, un nouveau projet sur des pratiques de travail sûres dans le complexe minier et de transformation du Kosovo a permis de former 1 750 travailleurs. L'OIT a également appuyé vivement la création du Centre national ukrainien pour la réadaptation professionnelle, près de Kiev.
44. Un séminaire régional a été organisé en coopération avec l'Organisation arabe du travail pour introduire la convention n° 184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. Dans la région des Etats arabes, la portée et les instruments des régimes de sécurité sociale ont été élargis pour fournir des filets de sécurité sociale à la population active. De nouvelles initiatives ont été prises pour examiner les programmes de protection sociale et de développement social à Bahreïn, au Yémen et au Liban. Au Yémen et en Jordanie, les gouvernements ont pris des mesures pour élargir la couverture du système de sécurité sociale aux travailleurs qui ne sont actuellement couverts par aucun régime.
45. Des projets de réhabilitation des établissements de sécurité sociale sont en cours au Cameroun et au Gabon, et l'OIT apporte un appui à la modernisation des régimes de protection sociale en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Nigéria et au Sénégal. L'évaluation actuarielle des régimes de sécurité sociale a été achevée en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Des études de faisabilité sont menées au Sénégal et au Mali sur l'extension des régimes de sécurité sociale à certains groupes.
46. Dans la sous-région de l'Afrique centrale, l'assistance a mis l'accent sur la formation du personnel de santé, des inspecteurs de la santé et des partenaires sociaux et la production d'instruments de formation et d'informations. Les inspections du travail de la sous-région Afrique australe ont bénéficié d'une aide dans les domaines de la santé et de la sécurité dans l'agriculture et de la compilation des maladies professionnelles et des accidents du travail sur le lieu de travail. Le programme STEP encourage les systèmes de santé et autres régimes mutuels de prestations, notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.
47. Le problème du VIH/SIDA sur le lieu de travail a été abordé en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies, des gouvernements et des partenaires sociaux. La collaboration est renforcée avec ONUSIDA et avec des groupes thématiques VIH/SIDA nationaux. Le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail a été adapté et traduit dans diverses langues locales en collaboration avec des organisations d'employeurs en Asie. Différentes initiatives ont permis d'établir des liens entre des programmes basés au siège et les efforts déployés au niveau national aux Caraïbes et au Brésil. Le recueil de directives pratiques a été adopté au Liban et des travaux de recherche sur des données de base pour une discussion régionale ont été menés. En Afrique, les projets en cours sont notamment les suivants: un programme de prévention dans le secteur du transport pour certains pays de la SADC; un projet sur la prévention du

VIH/SIDA dans l'économie informelle au Ghana, en Afrique du Sud, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda; et un programme de lutte contre le VIH/SIDA par le biais d'initiatives sur le lieu de travail et de stratégies de soutien afin de faire face aux conséquences sociales et économiques de la pandémie dans dix pays.

### **Enseignements**

- Les programmes de coopération technique dans le domaine de la protection sociale ont répondu aux défis de la mondialisation, par exemple en mettant l'accent sur la croissance de l'économie informelle.
- L'introduction de la stratégie de l'OIT relative au travail décent a aidé à renforcer le programme de protection sociale par une meilleure intégration intrasectorielle et intersectorielle des activités.
- La politique de l'OIT consistant à renforcer la structure extérieure a profité au programme de coopération technique de protection sociale du fait de l'affectation de spécialistes supplémentaires sur le terrain.
- Les conséquences de la mondialisation et l'importance de l'économie informelle dans un monde en évolution exigeront que les outils et les pratiques soient revus dans la plupart des régions couvertes par la protection sociale.
- La formation est souvent considérée comme la seule solution aux problèmes de santé et de sécurité sur les lieux de travail.
- La nécessité d'une conception et d'une gestion plus générales de la sécurité n'est pas toujours bien comprise.
- En Asie, l'approche traditionnelle qui consiste à s'appuyer sur des régimes de sécurité sociale existants pour atteindre les segments les plus pauvres de la population s'est soldée par un échec. Les programmes viseront maintenant beaucoup plus directement et en priorité les groupes les plus nécessiteux et les groupes exclus.

### **Perspectives d'évolution**

- La tendance actuelle vers des approches plus intégrées dans le domaine de la protection sociale se poursuivra; la coopération technique examinera particulièrement le déficit de protection sociale.
- Peu de donateurs sont intéressés par le financement de projets de coopération technique dans le domaine de la protection sociale et de la sécurité sociale dans les Amériques. Si les actions conjointes avec l'OMS vont se poursuivre, des travaux seront également accomplis pour sensibiliser des donateurs potentiels à l'importance de ces questions pour la région.
- Les «rénovations méthodologiques» nécessaires compte tenu des conséquences de la mondialisation ont déjà commencé, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin; elles se poursuivront et seront renforcées au cours des prochaines années. Il faut espérer que l'examen de questions relevant de la protection sociale lors des sessions de 2003 et de 2004 de la Conférence internationale du Travail donnera un élan à la coopération technique.
- Dans la région africaine, la priorité continuera à aller aux efforts déployés dans le domaine du VIH/SIDA.

## D. Dialogue social

### *Priorités actuelles et éléments nouveaux*

48. Un accent particulier a été mis sur l'articulation du concept et de la pratique du dialogue social et sur le rôle essentiel que celui-ci peut jouer dans l'élaboration des politiques sociales et économiques dans le cadre des DSRP. Le programme pilote pour le renforcement des capacités en vue d'un dialogue social efficace dans les DSRP en République-Unie de Tanzanie, qui vise à aider les partenaires tripartites à faire face aux problèmes socio-économiques nationaux et locaux et aux priorités de développement par le biais de consultations régulières, est un exemple de cette situation.
49. Un certain nombre de projets sont mis en place au niveau national, dont plusieurs dans le cadre de la promotion de la Déclaration. Au niveau sous-régional, le projet SLAREA sur le renforcement des relations professionnelles en Afrique de l'Est a été lancé. Il vise la mise en place d'un cadre juridique qui aille dans le sens des conventions n<sup>os</sup> 87 et 98 sur la liberté d'association et le maintien de la paix sociale par le biais d'une réforme du Code du travail et du renforcement des capacités des partenaires sociaux.
50. Le Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF) mené dans 18 pays aide également les pays de l'UEMOA et de la CEMAC à renforcer le dialogue social. Le projet visant à faire progresser le partenariat social en encourageant la paix sociale en Afrique australe a élargi ses activités au Botswana et au Swaziland et cherche à mettre en place des établissements de prévention et de règlement des conflits du travail dans chacun de ces pays.
51. Le projet de promotion du tripartisme et du dialogue social a été élargi à l'Asie et à l'Amérique latine. En Asie, il couvre le Bangladesh, l'Inde, le Népal, Sri Lanka, le Pakistan et le Viet Nam et, en Amérique latine, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et Panama. Ce projet vise à promouvoir de solides institutions, mécanismes et procédures de tripartisme et de dialogue social.
52. Des progrès importants ont été accomplis dans la région des Etats arabes pour mettre en place un environnement favorable au dialogue social et institutionnaliser des mécanismes de dialogue social (Jordanie, Liban, Yémen, Arabie saoudite).
53. Compte tenu du rythme lent des réformes juridiques et judiciaires, d'autres méthodes de règlement des conflits sont adoptées dans la région asiatique et constituent des moyens plus pratiques, rapides et rentables de régler les conflits du travail que le recours aux tribunaux. Le projet de règlement des conflits récemment lancé au Cambodge est un exemple de cette nouvelle approche.
54. Deux projets importants de dialogue social ont été lancés dans les Amériques en 2001: le projet de promotion de la coopération employeurs-travailleurs dans la sous-région des Caraïbes vise à promouvoir la liberté d'association et la négociation collective ainsi que la non-discrimination et l'égalité de traitement au niveau des entreprises; le projet de renforcement des processus permettant de consolider la démocratie (PRODIAC) a favorisé un consensus et aidé à définir des questions importantes d'intérêt commun entre ministères du Travail et partenaires sociaux des pays d'Amérique centrale.
55. Une conférence tripartite sous-régionale sur le dialogue social sectoriel dans les treize pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne a été organisée à Prague; les pratiques actuelles en matière de dialogue social sectoriel et de négociation collective dans les pays candidats ont été évaluées. Un projet sur la promotion du dialogue social et du tripartisme

et le renforcement des capacités des partenaires sociaux a été lancé en République de Serbie et dans la République du Monténégro avec pour objectif une sensibilisation à l'importance du respect des principes fondamentaux en matière de liberté d'association et de reconnaissance effective du droit de négociation collective.

56. S'agissant du renforcement des administrations du travail, le projet de modernisation des administrations du travail d'Amérique centrale (MATAC) aide les systèmes d'administration du travail à élaborer et à mener à bien des politiques pertinentes dans un contexte de dialogue social tout en répondant aux revendications sociales des employeurs et des travailleurs. Par le biais d'un programme conjoint avec le Centre arabe d'administration du travail et de l'emploi (ACLAE), plusieurs activités ont été menées pour améliorer les capacités de l'administration du travail dans les Etats arabes. Au niveau sous-régional en Afrique, un appui a été fourni à l'ACLAE (Tunisie), à l'ARLAC (Centre régional africain d'administration du travail) (Harare) et au CRADAT (Centre régional africain d'administration du travail pour les pays africains francophones) (Yaoundé). L'OIT a apporté une contribution technique en matière de réforme de la législation du travail au Botswana, au Ghana, en Namibie, en Afrique du Sud et en République-Unie de Tanzanie, et un audit stratégique des services d'administration du travail a eu lieu dans six pays.

### **Enseignements**

- Pour bénéficier d'un impact à long terme, les processus de dialogue social doivent aller au-delà des acteurs traditionnels des relations professionnelles. D'autres groupes, institutions, associations professionnelles, voire partis politiques, ont un intérêt direct et légitime dans de nombreuses questions relevant du dialogue social et influent considérablement sur ces questions. Ne pas les impliquer limite directement l'impact des activités dans ce domaine.
- Le dialogue social, comme la négociation collective, est un moyen efficace de parvenir à un équilibre entre la nécessité d'une souplesse des entreprises et la protection des gens face aux risques du changement.
- Le rôle et la participation des femmes dans les processus doivent être renforcés pour venir à bout du faible niveau de participation.
- Il est nécessaire d'établir un consensus entre partenaires sociaux à tous les niveaux, du lieu de travail jusqu'au mécanisme de consultation nationale. Toutes les mesures qui aident à élargir les compétences des organisations d'employeurs et de travailleurs, à renforcer leur représentativité, leur capacité à négocier entre elles et à multiplier les occasions de participer aux processus démocratiques et consultatifs nationaux sont à même d'améliorer la gouvernance.

### **Perspectives d'évolution**

- Le renforcement de la capacité institutionnelle des mandants dans le domaine du développement de la politique économique et sociale restera une priorité.
- L'assistance technique sera maintenue et élargie selon les besoins aux pays qui la demandent en vue de la création et du fonctionnement de mécanismes de dialogue tripartite.

## 1. **Bureau des activités pour les employeurs**

### Priorités actuelles et éléments nouveaux

- 57.** Ces dernières années, les organisations d'employeurs ont eu tendance soit à fusionner avec d'autres associations professionnelles pour créer une organisation nationale qui traite des questions économiques et sociales, soit à maintenir leur identité distincte tout en couvrant des questions de politique socio-économique. Bon nombre d'organisations d'employeurs traitent maintenant de questions liées à la mondialisation et mettent de plus en plus fréquemment l'accroissement de la compétitivité au centre de leurs programmes. ACT/EMP les aide à traiter ces problèmes par une sensibilisation accrue aux répercussions de ces évolutions et en aidant les organisations à ajuster les services aux nouvelles demandes.
- 58.** Un projet de trois années sur la promotion de la Déclaration (liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective) a été lancé en Bulgarie et en Roumanie avec pour but principal de renforcer les organisations d'employeurs. Le programme actuellement mené dans la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) cherche à renforcer la confédération des jeunes employeurs. En Afrique, l'OIT a collaboré avec les organisations d'employeurs pour établir leur position face au NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) en assurant une assistance technique et financière à la Conférence panafricaine sur le rôle et la place du secteur privé au sein du NEPAD. A Bahreïn et au Koweït, les organisations d'employeurs ont adopté de nouvelles stratégies et participé à de nouveaux débats axés sur les questions sociales.

### **Enseignements**

- L'établissement de réseaux et d'alliances (réseaux régionaux entre organisations d'employeurs, partenariats avec des organisations de travailleurs, initiatives bipartites bénéficiant aux deux parties, dialogue avec les ONG, etc.) constitue une stratégie de plus en plus importante pour renforcer la capacité des organisations d'employeurs, améliorer leurs services et augmenter l'impact. La constitution d'alliances du type de celles décrites ci-dessus permet de renforcer la capacité des organisations d'améliorer leurs services.
- Le manque de ressources humaines et financières reste un handicap important pour les organisations d'employeurs. Une organisation dotée d'un personnel professionnel capable de fournir des services sera mieux armée pour développer de nouveaux services.
- Le partage de bonnes pratiques est un outil important d'apprentissage pour les organisations d'employeurs et leur permet de profiter des expériences, y compris des succès et des enseignements, de leurs homologues d'autres pays.

### **Perspectives d'évolution**

- La compétitivité, la productivité, les relations sur le lieu de travail et le développement d'un contexte propre aux affaires resteront des questions prioritaires pour les organisations d'employeurs.
- ACT/EMP continuera à aider les organisations d'employeurs à i) développer et améliorer leurs plans stratégiques comme moyen de fixer des objectifs et d'élaborer des programmes de travail clairs, puisqu'il s'agit d'une condition préalable à la

réalisation et à la mesure de l'impact; ii) développer des services spécialement destinés aux petites entreprises dont les besoins ne sont souvent pas satisfaits par l'appartenance à des organisations nationales d'employeurs; et iii) aborder des questions comme le VIH/SIDA et le travail des enfants dont beaucoup d'organisations reconnaissent désormais qu'elles ont un impact négatif important à long terme sur le développement économique national.

- Les organisations d'employeurs peuvent également jouer un rôle crucial dans la mise au point d'un agenda politique qui aborde les problèmes de l'économie informelle.
- Un autre domaine important sera l'amélioration de la collaboration entre ACT/EMP et ACTRAV pour atteindre des objectifs communs par le biais d'initiatives mises au point et développées conjointement.

## **2. Bureau des activités pour les travailleurs**

### Priorités actuelles et éléments nouveaux

- 59.** ACTRAV est passé de projets isolés à des activités/programmes stratégiques à plus long terme. La coopération technique a mis l'accent sur l'assistance aux travailleurs de l'économie informelle (ANASE, Afrique occidentale francophone), aux femmes, aux enfants qui travaillent et aux travailleurs ruraux. Les normes internationales du travail, le travail décent et les conditions de travail ont également été au centre des activités d'ACTRAV.
- 60.** Les programmes destinés aux organisations de travailleurs agricoles en Afrique du Sud et l'appui fourni aux femmes des zones rurales en Inde ont renforcé la représentation syndicale et les services aux groupes vulnérables. S'agissant de l'égalité entre les hommes et les femmes, il faut noter des projets propres aux questions d'égalité (sud de l'Inde) et des projets d'intégration (Cambodge, Mozambique, Caraïbes, Ouganda). Le projet sur le travail des enfants a pris appui sur les infrastructures communautaires mises en place par des projets antérieurs et s'est développé vers de nouvelles régions, y compris les pays de la CEI.
- 61.** Un projet a aidé à préparer les syndicats à la deuxième discussion de la Conférence internationale du Travail sur la nouvelle norme en matière de santé et de sécurité dans l'agriculture (convention n° 184). Grâce à l'amélioration de la capacité qui a permis la fourniture de nouveaux services, certains syndicats (Cambodge, Erythrée, Guyana, Inde, Jamaïque, Mozambique, Afrique du Sud, Ouganda, Vanuatu, etc.) ont pu saisir les autorités de revendications précises. Le nombre de conventions collectives a augmenté et leur teneur s'est améliorée. Des mesures ont été prises pour renforcer la représentativité des syndicats et leur viabilité financière (Cambodge, Inde, Afrique du Sud, Ouganda). L'introduction de la planification stratégique et des services à de nouveaux groupes de travailleurs, par exemple travailleurs de l'économie informelle, a concerné le Burkina Faso, l'Inde, le Mali, le Mozambique, les Philippines, le Niger, le Sénégal et le Viet Nam. Le projet concernant l'examen du millénaire a passé en revue les priorités et les structures du mouvement syndical international. Un projet d'éducation ouvrière a été mené dans la région des Etats arabes avec pour but d'aider les syndicats à consolider leurs structures et leurs capacités institutionnelles. En Afrique, l'OIT a collaboré avec les organisations de travailleurs pour préparer leur position face au NEPAD en fournissant une assistance technique et financière à une réunion régionale qui s'est tenue à Dakar en février 2002.

## **Enseignements**

- Le bas niveau des salaires et les licenciements en masse liés à des programmes d'ajustement structurel entraînent souvent une baisse de l'adhésion syndicale et placent les syndicats dans une situation financière difficile. Dans ces conditions, le programme de coopération technique d'ACTRAV pourrait encourager le dialogue et le consensus entre travailleurs et employeurs sur le thème du changement. Il pourrait également chercher à renforcer la capacité des organisations de travailleurs s'agissant de mettre au point et de négocier des réponses efficaces, par exemple le recyclage en vue d'un autre emploi.
- L'insistance d'ACTRAV pour traiter avec un organe commun comme homologue a donné des résultats encourageants (Burkina Faso, Cambodge, Caraïbes, Inde, Indonésie, Mozambique, Niger, Sénégal et Afrique du Sud).

## **Perspectives d'évolution**

- ACTRAV a mis en place des programmes à long terme importants et compte poursuivre cette tendance.
- L'économie informelle restera un domaine hautement prioritaire.

## **E. Centre international de formation de l'OIT**

### **Priorités actuelles et éléments nouveaux**

- 62.** Le Centre a continué à mener de nombreuses opérations de formation et services à des projets. Le Département de la formation du Centre a consolidé sa structure organisationnelle pour renforcer la cohérence technique de ses produits de formation et garantir qu'ils mettent davantage l'accent sur les objectifs stratégiques de l'OIT. Le tableau de l'annexe IX montre l'augmentation considérable du nombre de participants par rapport à l'année précédente.
- 63.** En 2001, le Centre a mené 364 activités et formé 8 992 participants provenant de 174 pays. Ces chiffres incluent l'Ecole des cadres des Nations Unies (27 activités et 929 participants). Près de la moitié des activités ont eu lieu à l'extérieur de Turin. Le même volume d'activités est attendu en 2002 du programme du Centre, sans compter l'Ecole des cadres des Nations Unies.
- 64.** Le Centre mène un nombre croissant d'activités précises dans le domaine des normes internationales du travail et des droits fondamentaux des travailleurs, mais il souhaite également intégrer ces questions en organisant des sessions spéciales de sensibilisation dans la plupart de ses activités sur le campus.
- 65.** La capacité technique du Centre a augmenté. Le Centre couvre maintenant tous les grands domaines relevant du mandat de l'OIT et ses objectifs stratégiques, et il a une capacité intersectorielle en technologie d'apprentissage et gestion du développement pour répondre à la demande croissante dans ces domaines.
- 66.** Des progrès importants ont été accomplis sur la voie d'un renforcement de la collaboration avec l'OIT. Les activités conjointes de développement des produits et de prestations ont augmenté. Le Centre joue maintenant un rôle important dans la formation du personnel du BIT. En outre, on envisage des mesures pratiques pour promouvoir la mobilité du

personnel et harmoniser les politiques de développement des ressources humaines entre le Bureau et le Centre.

67. Le Centre a développé sa capacité et son expérience en matière d'application de technologies de l'information à la formation, notamment dans la conception et la fourniture d'un apprentissage ouvert à distance. La création du nouveau Programme de formation à distance et d'application des technologies d'apprentissage (DELTA) au début de l'an 2000 a servi de catalyseur aux futurs travaux du Centre dans ce domaine. Plusieurs projets d'apprentissage à distance ont été développés ou sont en cours de préparation dans des domaines comme le suivi de la Déclaration, le dialogue social, l'éducation ouvrière, le développement local, le développement des petites entreprises, les initiatives économiques locales et l'intégration des questions d'égalité. De même, la technologie de l'information est de plus en plus fréquemment utilisée pour augmenter l'impact de la formation en préparant mieux les participants avant les cours et en les suivant après les cours.
68. Des progrès ont été accomplis dans la normalisation et l'informatisation des outils d'évaluation. Ainsi, le Centre a pu utiliser les informations en retour fournies par les participants pour améliorer la qualité et la pertinence de ses produits et services.
69. En 2001, le nombre total de participantes à tous les types de formation a été supérieur à celui de 2000 et a atteint un niveau record dans l'histoire du Centre. Le taux moyen de participation des femmes a été de 39 pour cent en 2001 et devrait avoisiner 40 pour cent en 2002.
70. Le Centre a continué à intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans tous ses programmes. Son réseau interne de points focaux pour l'égalité a fait des progrès considérables en incorporant les questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'analyse de ces questions dans tous les programmes d'études. Un certain nombre de nouveaux modules de formation mettant l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes ont été produits en 2001, avec un recours accru à la technologie d'apprentissage à distance.
71. Le Centre a continué à cibler de plus en plus ses activités sur les mandats de l'OIT et à créer des possibilités d'implication des partenaires sociaux dans son programme de formation. En 2001, le taux de participation des partenaires sociaux à toutes les activités du Centre a atteint 17 pour cent, contre 13 pour cent en 2000. Il devrait atteindre 20 pour cent en 2002.
72. Le gouvernement de l'Italie et l'OIT restent les principaux bailleurs de fonds du Centre et contribuent, à concurrence d'un tiers, aux recettes totales de formation. Toutefois, le Centre continue à générer des recettes d'autres sources. Les donateurs bilatéraux ont maintenu leur part dans la contribution totale aux programmes. Un certain nombre de programmes faits sur mesure ont été exécutés avec une contribution financière directe des institutions bénéficiaires des pays en développement ou en transition comme le Brésil, le Venezuela, le Mexique, la Chine, la République islamique d'Iran et la Fédération de Russie. Les investissements consentis par le Centre les années précédentes pour être en mesure de répondre aux appels d'offres ont porté leurs fruits en 2001 et neuf projets supplémentaires ont été octroyés au Centre par ce biais. Cette capacité est encore renforcée en 2002.

## **Enseignements**

- Certains des nouveaux programmes techniques sont encore au premier stade de développement et doivent être renforcés.

- La participation des employeurs et des travailleurs aux activités générales du Centre doit être encore accrue.
- Les expériences pilotes en matière d'évaluation de l'impact et de gestion de la qualité doivent être élargies et consolidées.

### ***Perspectives d'évolution***

- Le Centre mettra de plus en plus l'accent sur les priorités, objectifs stratégiques et approches de l'OIT.
- La capacité de répondre aux appels d'offres lancés par l'Union européenne, la Banque mondiale ou d'autres institutions de développement sera renforcée.
- La politique d'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes sera maintenue et approfondie.
- Davantage de ressources seront affectées à la promotion des activités tripartites et à l'amélioration de l'accès des partenaires sociaux aux cours de formation.
- De nouveaux projets d'apprentissage à distance seront mis au point dans tous les domaines techniques.
- Le système d'évaluation sera renforcé avec une couverture plus large de l'évaluation normalisée à la fin du cours de même que l'expérimentation des outils d'évaluation de l'impact.
- De nouvelles initiatives seront mises au point en matière d'établissement de réseaux avec d'anciens participants.

## **III. Faits nouveaux dans la planification stratégique de la coopération technique**

**73.** Un certain nombre de mesures ont été prises pour définir un cadre de programmation commune associant les programmes du budget ordinaire aux programmes financés par des ressources extrabudgétaires. Des réunions de programmation commune ont été organisées entre le siège et les bureaux extérieurs afin de coordonner toutes les activités prévues pour l'année en cours. Des outils ont été mis au point pour permettre au siège et aux bureaux extérieurs de contribuer à l'élaboration d'objectifs communs, d'établir les indicateurs et de définir les activités. Un grand atelier de programmation commune entre le siège et les bureaux extérieurs s'est tenu en octobre 2001 pour parachever cette démarche. Ce système de programmation commune permet aux secteurs du siège et aux régions de définir les priorités communes ainsi que les domaines de collaboration. L'OIT s'est également efforcée de donner suite aux nouvelles initiatives lancées sur la scène internationale.

### **A. Lier la coopération technique et les objectifs opérationnels et stratégiques: Mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique**

**74.** Il fallait trouver le moyen de mieux intégrer la coopération technique au budget stratégique de l'OIT et de mettre sur pied un système d'évaluation viable pour examiner et choisir les

propositions. Le Bureau a mis en place le Mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique (TC-RAM) en 2001 afin de définir les priorités de son programme de coopération technique. C'est la mise en œuvre de la planification stratégique au BIT qui a motivé cette démarche nouvelle, de même que la demande appuyée, de la part de certains donateurs, de recevoir l'assurance que le Bureau disposait des outils nécessaires pour évaluer les propositions et déterminer les priorités en matière de coopération technique.

- 75.** En septembre 2001, une première série pilote de TC-RAM a été lancée afin de programmer les fonds mis à disposition à partir de janvier 2002 par les Pays-Bas et le ministère du Développement international (Royaume-Uni). L'évaluation de cette première série a montré que les procédures et les systèmes de consultation au sein du Bureau méritaient d'être améliorés mais que le système de définition des priorités, d'évaluation des propositions et d'allocation des ressources extrabudgétaires lui-même devait être conservé tel quel.
- 76.** Il est tout à fait possible d'améliorer la qualité globale, la cohérence et la portée de la coopération technique de l'OIT. Le Bureau a donc l'intention de s'atteler sans tarder à la tâche, mettant à profit les enseignements tirés afin de mettre sur pied un système efficace et transparent pour allouer les ressources des donateurs. Il a notamment prévu d'adopter les mesures suivantes:
- a) confirmer dans une circulaire le rôle et la mise en place du nouveau système de programmation des activités de coopération technique;
  - b) intégrer la mise en place de ce nouveau système aux efforts déployés par CODEV et PROGRAM pour améliorer la conception, l'examen et l'évaluation du programme de coopération technique;
  - c) créer des liens avec les activités de PROGRAM relatives au renforcement de la planification stratégique, et notamment des liens avec le processus de programme et budget;
  - d) utiliser le progiciel de gestion intégrée pour la mise en place des systèmes administratifs à l'appui du processus;
  - e) convenir avec les donateurs de recourir à ce mécanisme pour allouer les ressources extrabudgétaires qu'ils fournissent au Bureau, en identifiant les priorités géographiques et thématiques lorsque cela est nécessaire;
  - f) pour appuyer le processus et améliorer la qualité des produits, le personnel responsable aura besoin d'être formé. Cette formation portera sur la conception des projets (analyse des parties prenantes, cadre logique, etc.) et visera des préoccupations précises (ciblage au profit des pauvres, intégration des femmes, etc.).

## B. Travailler en partenariat avec le système des Nations Unies<sup>3</sup>

77. Les paragraphes suivants portent sur l'implication du BIT dans les DSRP, dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF et dans les Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire (ODM)).

### i) Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté<sup>4</sup>

78. Le BIT a apporté sa contribution aux DSRP dans cinq pays pilotes: Cambodge, Honduras, Mali, Népal et République-Unie de Tanzanie. Il s'agissait de faire la preuve que la réduction de la pauvreté passe par l'instauration du travail décent et que les consultations tripartites donnent aux pays le sentiment d'être davantage partie prenante aux DSRP.

79. Les cinq pays ont accueilli avec satisfaction la proposition du BIT de mieux faire comprendre les liens entre la croissance économique, l'emploi et la réduction de la pauvreté en se penchant notamment sur le fonctionnement des marchés du travail, sur les moyens d'acquisition des compétences et sur l'élargissement de la protection sociale. En République-Unie de Tanzanie, le BIT a développé et présenté le dialogue social comme un processus participatif favorable à l'élaboration du DSRP; une initiative spéciale financée par les Pays-Bas a été lancée pour renforcer le dialogue social et le rôle des mandants de l'OIT. La Conférence tripartite sur le dialogue social, qui s'est tenue à Dar es-Salaam en décembre 2001, est arrivée à la conclusion, entre autres, que si l'on mettait sur pied un organe tripartite efficace, il pourrait prendre lui-même l'initiative de consulter les ONG, les donateurs et les autres parties prenantes au processus d'élaboration des DSRP. L'apport du BIT en République-Unie de Tanzanie a principalement consisté à soutenir le programme gouvernemental d'éducation pour tous et de réforme agricole.

80. Au Népal, le BIT a collaboré de manière fructueuse avec le coordonnateur national du DSRP; il a encouragé les organisations d'employeurs et de travailleurs à formuler leurs observations (y compris dans les régions), et a favorisé la consultation entre ces dernières et le gouvernement. Toutes les parties prenantes ont reconnu que la création d'emplois productifs à plein temps était la condition de la réduction de la pauvreté. Toutefois, elles avaient le sentiment, notamment les organisations de travailleurs, qu'il fallait davantage de dialogue pour rendre le processus du DSRP pleinement participatif. Le Bureau a également participé à un certain nombre d'autres DSRP en Asie (Bangladesh, Cambodge, Pakistan, Sri Lanka et Viet Nam). Il a notamment analysé les facteurs à l'origine du déficit de travail décent et a défini une stratégie pour créer du travail décent, en collaboration avec d'autres organisations engagées essentiellement dans le programme de réduction de la pauvreté (Banque mondiale, PNUD, BAD et autres donateurs comme le ministère du Développement international du Royaume-Uni). Dans chaque pays, le Bureau a initié le processus en organisant des consultations avec les mandants et les représentants de la société civile dans son ensemble afin de déterminer les priorités et de tenir compte de leurs recommandations et stratégies. Des projets de recommandations ont été établis sur la base du tripartisme et de l'exploitation des résultats de toute une série d'ateliers décentralisés qui se sont tenus dans tout le pays.

<sup>3</sup> Voir GB.285/TC/2: Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies.

<sup>4</sup> Document GB.285/ESP/2.

81. Le processus du DSRP au Mali se pose en exemple en termes de contenu, de priorité accordée à l'emploi ainsi que de degré de participation et de pluralisme politique. Le gouvernement s'est expressément prononcé en faveur de la création d'emplois productifs dont il a fait l'un des objectifs principaux de sa politique macroéconomique et de son programme de réduction de la pauvreté, et il a financé des programmes sectoriels et des programmes microéconomiques destinés à lutter contre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté. En Côte d'Ivoire et au Cameroun, le programme «Des emplois pour l'Afrique» a obtenu qu'une plus grande importance soit accordée à l'emploi et à la protection sociale dans le dialogue auquel a donné lieu le DSRP, et l'emploi occupe une grande place dans le DSRP provisoire. Bien que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne se soient engagés dans le processus du DSRP, relativement peu d'entre eux ont pu le mener à bien. Le BIT apporte également sa contribution aux DSRP du Burkina Faso, de la Gambie, du Kenya, de l'Ouganda, de la Zambie, etc.
82. Dans la région des Amériques, les DSRP sont en cours d'exécution en Bolivie, au Honduras et au Guyana; l'opération va débiter au Nicaragua. Au Honduras, on a procédé à une analyse des interrelations entre les variables du marché du travail et la pauvreté, ce qui a permis d'identifier les facteurs à l'origine de la pauvreté sur le marché du travail. Parallèlement, on a préparé un document définissant des politiques de l'emploi et des revenus conformes à la stratégie de réduction de la pauvreté. Les deux rapports doivent être présentés au gouvernement.

**ii) Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

83. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) est resté un instrument de première importance ainsi qu'un cadre de référence pour la programmation commune des activités d'aide au développement entreprises par les institutions du système des Nations Unies au niveau des pays. Les bureaux extérieurs ont continué de jouer un rôle déterminant dans la mise au point de nouveaux UNDAF et dans la mise en œuvre de programmes menés en collaboration. Les nouvelles directives pour les bilans communs par pays et l'UNDAF ont été achevées au cours de 2001; elles témoignent des principaux changements intervenus ces trois dernières années (ODM, DSRP, règlement des conflits) qui ont fait et font encore l'objet du soutien du système des Nations Unies en matière de développement au niveau des pays, et elles s'attachent à corriger les faiblesses identifiées par une évaluation indépendante.
84. Les nouvelles directives ont été expérimentées dans cinq pays (Bénin, Kenya, Equateur, Niger et Pakistan) afin de traduire ces nouveaux changements. Les bureaux extérieurs en charge de ces pays ont été associés à la création de nouveaux UNDAF qui traduisent les Objectifs de développement pour le Millénaire dans ces pays, tout en accordant une attention spéciale aux objectifs pertinents de l'OIT. Fin 2001, 105 bilans communs ainsi que 63 UNDAF avaient été mis au point avec la participation du BIT.
85. En tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG), le Bureau sera désormais investi d'un rôle plus actif: il pourra prendre des mesures plus concrètes pour la réalisation des ODM et participer aux initiatives de programmation commune des Nations Unies telles que les bilans communs de pays et les UNDAF; il pourra participer à certains groupes de travail qui se pencheront sur des questions ayant un rapport direct avec son mandat tout en prenant part aux réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement et aux activités du groupe de soutien.

**iii) Les Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire**

- 86.** A la lumière de la stratégie de base de l'ONU pour les ODM, le BIT a, en partenariat avec d'autres institutions du système des Nations Unies, participé à la préparation de la mise en œuvre des ODM aux niveaux mondial et national. Au niveau mondial, le Bureau participe à la mise en œuvre du Projet du Millénaire et à la mise sur pied de groupes de travail compétents. Le Bureau devrait être représenté notamment au sein du Groupe de travail sur la pauvreté et le développement économique. Il participera aussi aux activités d'autres groupes de travail qui font une grande place à la dimension sociale et au travail.
- 87.** L'Agenda global pour l'emploi de l'OIT fournira un cadre pour la mise en œuvre de stratégies intégrées pour l'emploi. Le BIT jouera également un rôle clé dans la promotion d'emplois décents et productifs en faveur des jeunes, grâce notamment à la mise en œuvre, comme cela a été préconisé dans la Déclaration du Millénaire, du Réseau pour l'emploi des jeunes. Le Bureau participera également à la Campagne du Millénaire afin d'accroître le soutien à l'aide au développement, à la création de débouchés commerciaux, à l'allégement de la dette, aux transferts technologiques et pour fournir les autres soutiens nécessaires à la réalisation des ODM.
- 88.** Dans le cadre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, au niveau national, le Bureau contribuera, en collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies, à la création d'emplois et d'activités lucratives plus nombreux et de meilleure qualité, au développement de la protection sociale, au respect des principes et droits fondamentaux au travail et à la promotion du dialogue social, en mettant en œuvre un train de mesures intégrées en faveur de la réduction de la pauvreté. Les bureaux extérieurs devraient jouer un rôle essentiel dans les rapports périodiques des ODM, dans les études par pays sur les stratégies, l'investissement et le financement, et dans les campagnes ou initiatives nationales pour le Millénaire menées sous les auspices de l'équipe de pays du système des Nations Unies et dirigées par le coordonnateur résident des Nations Unies. Le Bureau s'emploiera également, de manière non négligeable, à assurer l'éducation pour tous, à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, à analyser les questions de parité entre hommes et femmes et à renforcer la capacité des mandants de l'OIT de répondre à ces besoins.
- 89.** Dans le contexte de la parité entre hommes et femmes dans l'éducation et dans les ODM, le Bureau a été étroitement associé à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, lancée par le Secrétaire général des Nations Unies. En qualité de bailleur de fonds de l'ONUSIDA, le Bureau a, en publiant son Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail, travaillé avec d'autres organismes pour faire face au problème du VIH/SIDA dans le contexte des ODM. La future programmation des activités aidera l'Organisation à fixer ses objectifs dans le cadre plus large des ODM. Des directives ainsi qu'un manuel d'élaboration et de mise en œuvre des programmes de coopération technique financés par l'Organisation et des donateurs extérieurs souligneront la nécessité de faire explicitement référence aux ODM, aux cibles et aux indicateurs pertinents.
- 90.** En règle générale, l'UNDAF devrait fournir l'instrument permettant de définir une réponse collective et ciblée des Nations Unies aux conclusions figurant dans les rapports des bilans communs de pays et dans les rapports des ODM ainsi qu'aux priorités nationales fixées dans les DSRP ou dans les plans ou stratégies de développement. Le principal enjeu va consister à fournir une aide allant dans le sens des ODM en exploitant au mieux les ressources limitées dont dispose le système des Nations Unies.

## **C. Soutien organisationnel à la coopération technique**

### ***Relations de travail et structure extérieure***

91. A la suite d'une recommandation formulée par la Conférence en 1999, le Bureau a adopté un certain nombre de mesures pour modifier sa structure extérieure afin d'accroître la cohérence et l'efficacité de l'exécution de ses programmes.
92. Les équipes consultatives multidisciplinaires (EMD) et les bureaux de zone couvrant la même zone géographique ont fusionné pour constituer les bureaux sous-régionaux, et des équipes chargées du travail décent ont été mises sur pied dans les régions afin de renforcer la fonction stratégique des bureaux régionaux dans l'exécution des programmes d'activité concernant un travail décent, au niveau régional. Les équipes chargées du travail décent comprennent le directeur régional et les directeurs des bureaux sous-régionaux.
93. Une structure à trois niveaux va être mise sur pied en Afrique, en Asie et en Europe. Les bureaux régionaux vont continuer d'assumer leurs fonctions et responsabilités actuelles, en restant responsables de l'allocation des ressources au niveau régional et des services financiers et administratifs. Les bureaux sous-régionaux, successeurs des bureaux de zone et des EMD qui ont fusionné, vont rendre compte de leurs activités à leurs bureaux régionaux respectifs et vont agir en interaction avec les bureaux de l'OIT (correspondants nationaux en Europe) de leurs sous-régions respectives dans les domaines techniques et de programmation. Les directeurs des bureaux de l'OIT vont représenter l'OIT dans les pays placés sous leur responsabilité directe. Les comptes rendus d'activité obéissent à des règles très précises: ainsi, les bureaux de l'OIT et les correspondants nationaux vont rendre compte de leurs activités aux bureaux sous-régionaux pour tout ce qui concerne la programmation ainsi que la mise en œuvre et l'évaluation des activités; ils rendront compte de leurs activités au bureau régional pour toutes les questions de politique générale.
94. Dans les Amériques, tous les bureaux sous-régionaux et certains bureaux de l'OIT (Mexique, Brésil et Argentine) vont rendre directement compte de leurs activités au bureau régional. Le bureau régional pour les Etats arabes reste responsable des représentants de l'OIT au Koweït et à Jérusalem.
95. En Europe, les bureaux de correspondance, de même que le bureau de liaison avec l'Union européenne à Bruxelles, vont continuer de rendre compte de leurs activités au bureau régional de Genève. Les bureaux de correspondance de Washington et de Tokyo ainsi que le bureau de liaison avec les Nations Unies à New York rendront compte de leurs activités directement au Directeur général.

## **D. Conception, suivi et évaluation des activités de coopération technique**

96. Dans le cadre d'une politique générale d'évaluation<sup>5</sup>, et s'appuyant sur les méthodologies et les moyens d'évaluation établis aux fins du financement de la coopération technique, le Bureau va s'assurer que l'évaluation de la coopération technique est menée selon les règles et que les conclusions et les résultats sont entièrement exploités. Elle va en outre procéder

<sup>5</sup> Voir document présenté à la Commission du programme, du budget et de l'administration au sujet de l'évaluation.

à la création d'outils, à la publication de directives, à la formation d'agents, au choix d'évaluateurs extérieurs, ainsi qu'à l'établissement de systèmes permettant de suivre l'évolution de différents éléments du processus.

97. Les critères d'évaluation seront, comme auparavant, l'utilité, l'efficacité, l'efficacités, la portée et la viabilité des programmes et des projets de coopération technique. Comme la plupart de ces programmes et projets sont financés par des fonds extrabudgétaires, les préoccupations et les exigences propres aux donateurs figureront en bonne place dans le processus d'évaluation.
98. Le Bureau va analyser les rapports d'évaluation de la coopération technique pour en tirer des enseignements, pour intervenir en cas de problèmes, pour alimenter les bases de données du Bureau et les systèmes de diffusion des résultats, et pour établir les pratiques optimales et les rapports. Une tâche importante va consister à retenir les éléments pertinents qui ressortent des résultats de l'évaluation pour les faire figurer dans le processus en cours de mise en œuvre des programmes et dans la planification des futurs programmes et projets.
99. Le Bureau va également, en collaboration avec les services techniques et les services extérieurs, rendre régulièrement compte au Conseil d'administration des activités d'évaluation de la coopération technique. De plus, il va présenter chaque année une évaluation thématique portant sur une question de coopération technique.
100. Tous les projets de coopération technique feront l'objet d'une évaluation et prendront, selon le projet et le plan d'évaluation établi, la forme d'une auto-évaluation, d'une évaluation interne indépendante, d'une évaluation externe ou d'une combinaison des trois. Les projets d'une durée inférieure à 18 mois seront soumis à une évaluation finale, une fois terminés; les projets ayant une durée de vie comprise entre 18 et 30 mois seront soumis à une évaluation à moyen terme, puis à une évaluation finale; les projets d'une durée de plus de 30 mois feront l'objet d'examens annuels et seront soumis à une évaluation finale, une fois terminés.
101. Tous les programmes ou projets de coopération technique dotés d'un budget supérieur à 350 000 dollars feront l'objet d'une auto-évaluation annuelle; une évaluation s'imposera avant le début de chaque nouvelle phase. Il faudra procéder à une évaluation indépendante au moins une fois pendant la durée du programme ou du projet.
102. Afin d'évaluer l'efficacité, la portée et la viabilité à long terme des grands programmes et projets, il sera procédé à des évaluations rétrospectives de manière sélective.

#### **IV. Conclusions**

103. Les tendances relevées en matière de coopération technique dans le rapport de novembre 2001 de la commission se sont confirmées. La diminution des ressources allouées par le PNUD et le FNUAP s'est poursuivie, de même que l'augmentation, en termes absolus et relatifs, des financements des donateurs multi-bilatéraux. Les approbations et les dépenses relatives aux activités entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants et du suivi de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail ont à nouveau connu une augmentation. Du fait de ces évolutions, le Bureau a dû aménager les modalités applicables à l'élaboration et la gestion des programmes de coopération technique. Comme indiqué précédemment, et pour assurer la cohérence et l'intégration des programmes, des mesures ont été prises pour intégrer dans un cadre commun de programmation les activités extrabudgétaires et les activités imputées au budget ordinaire.

- 104.** Il importe de faire en sorte que l'ensemble des compétences dont dispose le BIT soient intégrées en vue d'un impact plus grand. Afin d'aider les spécialistes d'un secteur à intervenir sur différents programmes, un Département de l'intégration des politiques a été créé. Des groupes de travail chargés de la question du travail décent, qui réunissent les directeurs régionaux et les directeurs des bureaux sous-régionaux, ont été mis en place au niveau régional et ont commencé à dresser une liste des priorités régionales eu égard aux Objectifs de développement pour le Millénaire et au processus des DSRP. Ces initiatives constitueront le cadre dans lequel les programmes nationaux relatifs au travail décent pourront s'inscrire de sorte à regrouper un certain nombre d'activités menées par le BIT et à faire le lien entre ces efforts et les programmes de développement lancés de façon plus générale au plan national.
- 105.** Comme le Directeur général l'a souligné lors de la session de juin 2002 de la Conférence internationale du Travail, l'OIT doit innover sans relâche pour continuer de répondre aux attentes des travailleurs, des entreprises et des gouvernements dans un monde en pleine évolution. L'un des défis à relever en la matière découle de la mondialisation. En effet, les mandats de l'OIT sont de plus en plus nombreux à demander un appui pour parvenir à faire face à l'impact social de ce phénomène sur les groupes vulnérables et à restructurer leur économie. Par ailleurs, le BIT a été invité à introduire davantage de cohérence entre ses activités normatives et les activités traditionnelles de renforcement des capacités visant la croissance économique et la promotion de l'emploi productif, une cohérence consacrée par le programme d'activités relatif au travail décent et mise à l'honneur par l'IPEC et dans les activités de promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il convient également de souligner l'importance que revêtent les travaux du BIT sur l'économie informelle dans la perspective des Objectifs de développement pour le Millénaire et du Réseau pour l'emploi des jeunes au niveau international et de la réalisation des objectifs fixés dans les DSRP à l'échelle des pays.
- 106.** Certains signes semblent indiquer un renversement de la tendance à la baisse, sensible depuis une dizaine d'années, en matière d'aide publique au développement (APD). Selon des statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE, les montants disponibles à ce titre en dollars réels sont restés stables pour la première fois en 2001. Avec le Consensus de Monterrey, adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement, en mars 2002, les pays développés ont pris l'engagement d'augmenter le niveau de l'APD consacrée aux pays en développement en vue de la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire et d'autres objectifs internationaux. En outre, un certain nombre de donateurs ont annoncé ou confirmé qu'ils entendaient augmenter le niveau de l'aide. Les Etats-Unis, notamment, ont fait état de projets visant à augmenter les fonds consacrés à des projets de développement de base de 5 milliards de dollars par an d'ici 2006 (soit une augmentation de près de 50 pour cent). Les membres de l'Union européenne se sont engagés à porter la part réservée globalement à l'APD à 0,39 pour cent du produit national brut d'ici 2006, première étape vers la réalisation d'un objectif fixé à 0,7 pour cent. Il convient d'espérer que ces engagements porteurs d'espoir se vérifieront dans les faits au cours de la période à venir. Un certain nombre de donateurs cherchent actuellement des partenaires capables de faire bon usage des montants supplémentaires. L'OIT est prête à figurer parmi ces partenaires.

Genève, le 18 octobre 2002.

## Annexe I

### Dépenses au titre des programmes de coopération technique de l'OIT, 1999-2001 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

#### A. Par source de financement

Source de financement	1999		2000		2001		2001/2000
	Dollars E.-U.	%	Dollars E.-U.	%	Dollars E.-U.	%	% + / -
Ressources extrabudgétaires							
PNUD <sup>1</sup>	17 381	17,9	15 069	16,6	10 644	8,7	- 29,4
Fonds fiduciaires <sup>2</sup> et financement multi-bilatéral <sup>3</sup>	56 855	58,5	64 577	71,0	88 706	72,9	37,4
FNUAP <sup>4</sup>	3 935	4,1	2 861	3,1	2 429	2,0	- 15,1
Sous-total	78 170	80,5	82 508	90,7	101 779	83,6	23,4
Budget ordinaire (CTBO)	18 972	19,5	8 459	9,3	19 966	16,4	136,0
Total <sup>5</sup>	97 142	100,0	90 967	100,0	121 745	100,0	33,8

<sup>1</sup> Y compris les projets exécutés par d'autres organisations mais auxquels l'OIT est associée (5 396 722 dollars en 1999, 4 198 664 dollars en 2000 et 3 178 621 dollars en 2001). Y compris les projets SPPD (2 291 963 dollars en 1999, 2 652 942 dollars en 2000 et 2 167 593 dollars en 2001). A l'exclusion des projets STS (922 711 dollars en 1999, 1 827 496 dollars en 2000 et 1 005 629 dollars en 2001). <sup>2</sup> Y compris a) les fonds déposés par les gouvernements bénéficiaires; b) les dépenses remboursables effectuées au titre de programmes comme le PNUÉ, l'UNICEF, le HCR, etc.; c) les banques de développement. <sup>3</sup> Programmes multi-bilatéraux, y compris les programmes d'experts associés. <sup>4</sup> Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. <sup>5</sup> Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999.

#### B. Par région géographique

Région	1999		2000		2001		2001/2000
	Dollars E.-U.	%	Dollars E.-U.	%	Dollars E.-U.	%	% + / -
Afrique	33 835	34,8	28 379	31,2	32 757	26,9	15,4
Asie et Pacifique <sup>1</sup>	19 489	20,1	20 748	22,8	26 816	22,0	29,2
Amérique latine et Caraïbes	13 805	14,2	14 298	15,7	20 043	16,5	40,2
Etats arabes, Moyen-Orient	4 340	4,5	2 140	2,4	2 290	1,9	7,0
Europe <sup>2</sup>	6 852	7,1	5 208	5,7	5 948	4,9	14,2
Niveau interrégional et mondial	18 821	19,4	20 194	22,2	33 891	27,8	67,8
Total <sup>3</sup>	97 142	100,0	90 967	100,0	121 745	100,0	33,8

<sup>1</sup> Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. <sup>2</sup> Y compris Israël. <sup>3</sup> Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999.

### C. Par taux d'exécution et région (financement extrabudgétaire seulement)

Région	2000				2001			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses % d'exécution %	Taux	Dotation	Dépenses	Part des dépenses % d'exécution %	Taux
Afrique	49 178	25 495	30,9	51,8	42 387	25 999	25,5	61,3
Asie et Pacifique <sup>1</sup>	36 247	19 302	23,4	53,3	43 393	22 313	21,9	51,4
Amérique latine et les Caraïbes	19 184	12 599	15,3	65,7	24 091	16 544	16,3	68,7
Etats arabes et Moyen-Orient	2 593	1 541	1,9	59,4	2 426	1 236	1,2	50,9
Europe <sup>2</sup>	7 954	4 481	5,4	56,3	7 439	4 642	4,6	62,4
Niveau interrégional et mondial	27 330	19 090	23,1	69,8	41 339	31 046	30,5	75,1
<b>TOTAL</b>	<b>142 487</b>	<b>82 508</b>	<b>100,0</b>	<b>57,9</b>	<b>161 076</b>	<b>101 779</b>	<b>100,0</b>	<b>63,2</b>

<sup>1</sup> Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. <sup>2</sup> Y compris Israël.

### D. Par taux d'exécution et domaine technique (financement extrabudgétaire seulement)

Domaine d'activité	2001			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses % d'exécution %	Taux
<b>Normes et principes et droits fondamentaux au travail</b>				
Normes internationales du travail				
Gestion du programme	532	154	0,2	29,0
Protection sociale et conditions de travail	162	120	0,1	73,9
Egalité et emploi	1 476	1 200	1,2	81,3
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	4 851	3 707	3,6	76,4
Programme focal sur le travail des enfants	52 154	30 272	29,7	58,0
<b>Sous-total</b>	<b>59 176</b>	<b>35 453</b>	<b>34,8</b>	<b>59,9</b>
<b>Emploi</b>				
Cabinet du directeur exécutif et services communs	1 938	1 142	1,1	58,9
Stratégie en matière d'emploi	8 503	5 078	5,0	59,7
Redressement et reconstruction				
Gestion du programme		21	0,0	
Investissements à forte intensité d'emplois	13 474	9 209	9,0	68,3
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	1 516	460	0,5	30,4
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	7 247	4 681	4,6	64,6
Création d'emplois et développement de l'entreprise				
Gestion du programme	812	624	0,6	76,8
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	11 994	8 930	8,8	74,5

Domaine d'activité	2001			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses %	Taux d'exécution %
Coopératives	4 304	2 923	2,9	67,9
Gestion et citoyenneté d'entreprise	956	588	0,6	61,5
Entreprises multinationales	50	6	0,0	11,1
Promotion des questions de genre	3 910	2 372	2,3	60,7
Unité des finances sociales	5 214	2 620	2,6	50,3
<b>Sous-total</b>	<b>59 919</b>	<b>38 656</b>	<b>38,0</b>	<b>64,5</b>
<b>Protection sociale</b>				
Programme focal sur la sécurité socio-économique	2 584	2 355	2,3	91,2
Protection des travailleurs				
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement	2 749	1 497	1,5	54,5
Conditions de travail	921	583	0,6	63,3
Migrations internationales	164	162	0,2	98,6
Services d'information sur la santé et la sécurité au travail	448	147	0,1	32,9
Programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail	394	147	0,1	37,4
Sécurité sociale	8 677	5 688	5,6	65,6
<b>Sous-total</b>	<b>15 936</b>	<b>10 580</b>	<b>10,4</b>	<b>66,4</b>
<b>Dialogue social</b>				
Cabinet du directeur exécutif et services communs	148	0	0,0	0,0
Activités pour les employeurs	1 293	967	1,0	74,8
Activités pour les travailleurs	6 696	4 722	4,6	70,5
Programme focal pour le renforcement du dialogue social	5 828	4 291	4,2	73,6
Activités sectorielles				
Equipes I et II sur les activités industrielles	177	102	0,1	57,5
Equipe sur les activités maritimes	407	322	0,3	79,1
Equipe sur les services publics et privés	12	0	0,0	0,0
Action gouvernementale, législation du travail et administration du travail	2 791	1 736	1,7	62,2
<b>Sous-total</b>	<b>17 504</b>	<b>12 259</b>	<b>12,0</b>	<b>70,0</b>
<b>Activités intersectorielles</b>				
Centre international de formation de l'OIT, Turin	821	664	0,7	80,9
Institut international d'études sociales	132	64	0,1	48,4
Egalité entre hommes et femmes	842			
Statistiques	302			
Groupe des politiques internationales	340			
<b>Sous-total</b>	<b>2 437</b>	<b>1 704</b>	<b>1,7</b>	<b>69,9</b>
Divers <sup>1</sup>	6 104	3 127	3,1	51,2
<b>Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2001</b>	<b>161 076</b>	<b>101 779</b>	<b>100,0</b>	<b>63,2</b>

<sup>1</sup> Y compris les projets administrés par les bureaux régionaux, les équipes consultatives multidisciplinaires, etc. qui n'ont pas été affectés à un domaine technique et les experts associés.

## Annexe III

### Répartition des dépenses engagées en 2001 au titre de la coopération technique, par domaine d'activité et source de financement (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars) (chiffres arrondis)

Domaine d'activité	2001				Total
	Budget ordinaire	PNUD	FNUAP	Fonds fiduciaires et programmes multi-bilatéraux	
<b>Normes et principes et droits fondamentaux au travail</b>					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	321				321
<b>Normes internationales du travail</b>					
Gestion du programme	645			154	799
Protection sociale et conditions des travailleurs	58	4		116	178
Liberté syndicale	108				108
Egalité et emploi	84			1 200	1 285
Politiques et informations normatives	5				5
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	234	78		3 629	3 941
Programme focal sur le travail des enfants	344	10		30 263	30 617
<b>Sous-total</b>	<b>1 801</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	<b>35 362</b>	<b>37 254</b>
<b>Emploi</b>					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	4 855	418		724	5 998
Stratégie en matière d'emploi	951	1 057	2 427	1 594	6 029
<b>Redressement et reconstruction</b>					
Gestion du programme	207	21			228
Investissements à forte intensité d'emplois	172	2 048		7 162	9 381
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	572	52		409	1 033
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	431	1 290		3 391	5 112
<b>Création d'emplois et développement de l'entreprise</b>					
Gestion du programme	505			624	1 129
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	203	1 147		7 783	9 133
Coopératives	92	1 868		1 055	3 015
Gestion et citoyenneté d'entreprise	70			588	658
Entreprises multinationales	90	6			95
Promotion des questions de genre	237	105		2 267	2 609
Unité des finances sociales	117	620		2 000	2 737
<b>Sous-total</b>	<b>8 502</b>	<b>8 632</b>	<b>2 427</b>	<b>27 597</b>	<b>47 158</b>

Domaine d'activité	2001				
	Budget ordinaire	PNUD	FNUAP	Fonds fiduciaires et programmes multi-bilatéraux	Total
<b>Protection sociale</b>					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	72				72
Programme focal sur la sécurité socio-économique	99	87		2 268	2 454
Protection des travailleurs					
Gestion du programme	807				807
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement	136	100		1 397	1 634
Conditions de travail				583	583
Migrations internationales	98			162	259
Services d'information sur la santé et la sécurité au travail				147	147
Programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail	262	2		145	409
Sécurité sociale	806	1 171	2	4 516	6 494
<b>Sous-total</b>	<b>2 279</b>	<b>1 360</b>	<b>2</b>	<b>9 218</b>	<b>12 859</b>
<b>Dialogue social</b>					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	774				774
Activités pour les employeurs	1 075			967	2 043
Activités pour les travailleurs	3 709			4 722	8 431
Programme focal pour le renforcement du dialogue social	435	57		4 234	4 726
Activités sectorielles	496	14		105	614
Equipes I et II sur les activités industrielles				102	102
Equipe sur les activités maritimes				322	322
Action gouvernementale, législation du travail et administration du travail	262	356		1 380	1 998
<b>Sous-total</b>	<b>6 751</b>	<b>427</b>	<b>0</b>	<b>11 832</b>	<b>19 010</b>
<b>Activités intersectorielles</b>					
Centre international de formation de l'OIT, Turin	30	78		587	694
Institut international d'études sociales				64	64
Egalité entre hommes et femmes	399			740	1 139
Statistiques	145	57		104	305
Groupe des politiques internationales				75	75
<b>Sous-total</b>	<b>573</b>	<b>135</b>	<b>0</b>	<b>1 570</b>	<b>2 278</b>
Divers <sup>1</sup>	60	- 1		3 127	3 186
<b>Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2001</b>	<b>19 966</b>	<b>10 644</b>	<b>2 429</b>	<b>88 706</b>	<b>121 745</b>
<b>Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2000</b>	<b>8 459</b>	<b>15 069</b>	<b>2 861</b>	<b>64 577</b>	<b>90 967</b>

<sup>1</sup> Y compris les projets administrés par les bureaux régionaux, les équipes multidisciplinaires, etc. qui n'ont pas été affectés à un domaine technique et les experts associés.

## Annexe IV

### Répartition, par pays et par zone, des dépenses engagées par l'OIT en 2001 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars) (chiffres arrondis)

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
<b>Afrique</b>						
Programmes régionaux	3 534	405			7 493	11 433
Algérie	48		276			324
Angola	33	34	41			108
Bénin	58		3		89	150
Botswana	39			17		56
Burkina Faso	49		12		141	202
Burundi	1	51		- 1		51
Cameroun	132	165			304	600
Cap-Vert	19					19
République centrafricaine	13	1	169			182
Tchad	30	449	52			531
Comores	28	287		135		450
Congo	22	7				28
Côte d'Ivoire	45	38			115	198
République démocratique du Congo	24	3		151	262	440
Djibouti	6	8				14
Egypte	131	2	74		154	361
Guinée équatoriale	20					20
Erythrée	45	35			27	106
Ethiopie	202	36			234	471
Gabon	82	75			514	671
Gambie	50	721				771
Ghana	74				245	320
Guinée	81	37	8			125
Guinée-Bissau	15	49	2		11	77
Kenya	111	13	95		398	617
Lesotho	80	1			49	130
Libéria	45	8				53
Madagascar	77	112			1 619	1 808
Malawi	16		12	5	35	68

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Mali	44	181			393	618
Mauritanie	43	47	17		11	118
Maurice	65	50				116
Maroc	46	3			205	255
Mozambique	91	437	121		545	1 195
Namibie	10				54	63
Niger	59	47	259		725	1 091
Nigéria	108	50			382	540
Rwanda	39					39
Sao Tomé-et-Principe	30	37	3		40	110
Sénégal	248		38		649	935
Seychelles	28					28
Sierra Leone	47	72			16	135
Somalie	1					1
Afrique du Sud	216	568	13		647	1 444
Soudan	63	41			1 280	1 384
Swaziland	33					33
Tanzanie, République-Unie de	95	2	18		735	850
Togo	32	1 186			43	1 260
Tunisie	21	3				24
Ouganda	110	- 1			762	871
Zambie	49	168	69		512	798
Zimbabwe	172				293	465
<b>Total</b>	<b>6 759</b>	<b>5 426</b>	<b>1 283</b>	<b>307</b>	<b>18 982</b>	<b>32 757</b>

**Asie et Pacifique**

Programmes régionaux	1 320				6 674	7 994
Afghanistan	9					9
Bangladesh	136	36	28		2 102	2 302
Cambodge	85				2 244	2 329
Chine	359		0		267	626
Fidji	68	107			1	176
Inde	473	105			1 712	2 290
Indonésie	173	51			1 526	1 750
Iran, République islamique d'	66					66
Japon	5					5
Kiribati	18		1			18
Corée, Rép. dém. populaire de	8					8
Corée, République de	19					19

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Rép. dém. populaire lao	29	60	66		92	248
Malaisie	65		103			168
Maldives		7				7
Mongolie	107	32			256	394
Myanmar	308					308
Népal	190	184			937	1 310
Pakistan	205				1 413	1 618
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5	345		4	63	416
Philippines	347	4	69		1 356	1 776
Iles Salomon	3	15	40			59
Sri Lanka	131		56		587	774
Thaïlande	199				954	1 153
Timor	18	23			55	96
Tonga		8				8
Vanuatu	6					6
Viet Nam	153		184		546	883
<b>Total</b>	<b>4 504</b>	<b>977</b>	<b>548</b>	<b>4</b>	<b>20 784</b>	<b>26 816</b>

#### Amérique latine et Caraïbes

Programmes régionaux	1 540				10 330	11 870
Antigua-et-Barbuda	2					2
Argentine	179					179
Bahamas	7				26	33
Barbade	10				1	12
Belize	4					4
Bolivie	25				800	825
Brésil	129	8			1 197	1 334
Iles Caraïbes	221				35	256
Chili	163				117	280
Colombie	126	141			65	333
Costa Rica	146				494	640
Cuba	19					19
Dominique	3				24	27
République dominicaine	41				288	329
Equateur	51	28			13	91
El Salvador	33				140	173
Grenade	2					2
Guatemala	57	4		- 1	774	834
Guyana	22					22

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Haïti	24	111	41	2	512	689
Honduras	23				270	293
Jamaïque	29				10	39
Mexique	98				163	261
Montserrat	0				15	15
Nicaragua	9				627	637
Panama	28				0	29
Paraguay	58	23			15	95
Pérou	178				139	317
Porto Rico	11					11
Saint-Kitts-et-Nevis	3					3
Sainte-Lucie	9				25	34
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1					1
Suriname	4					4
Trinité-et-Tobago	55				79	134
Uruguay	101				29	129
Etats-Unis	41					41
Venezuela	48					48
<b>Total</b>	<b>3 499</b>	<b>314</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>16 189</b>	<b>20 043</b>

#### Etats arabes et Moyen-Orient

Programmes régionaux (territoires arabes occupés compris)	470				310	780
Bahrein	39		39			77
Iraq	56	220				276
Jordanie	100	122			168	390
Koweït	63				29	92
Liban	136				144	280
Qatar	25					25
République arabe syrienne	83	0				83
Emirats arabes unis	11					11
Yémen	71		136		69	276
<b>Total</b>	<b>1 054</b>	<b>341</b>	<b>175</b>		<b>720</b>	<b>2 290</b>

#### Europe

Programmes régionaux (UE comprise)	639	16			683	1 338
Albanie	6				409	415
Arménie		1				1
Azerbaïdjan	7	29				36

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Bélarus	56	17	1			75
Bosnie-Herzégovine	5	10			684	698
Bulgarie	18				83	101
Croatie	62		662			724
Chypre					26	26
République tchèque	6					6
Estonie	19	- 1			28	47
Géorgie	5		1			6
Hongrie	57				90	148
Israël	10					10
Italie					27	27
Kazakhstan	12	49			94	155
Kirghizistan	5					5
Lettonie	1	45				46
Lituanie		- 3				- 3
Luxembourg					35	35
Ex-rép. yougoslave de Macédoine	6					6
République de Moldova	7	- 1				6
Pologne	24	6				30
Portugal					2	2
Roumanie	11	6			176	193
Fédération de Russie	212	8	306		107	634
Slovaquie	7					7
Tadjikistan			6			6
Turquie	46				548	594
Ukraine	50	187	80		203	520
Ouzbékistan	6	23				29
Yougoslavie	27					27
<b>Total</b>	<b>1 306</b>	<b>391</b>	<b>1 057</b>		<b>3 194</b>	<b>5 948</b>
Niveau interrégional	2 845	16	75	2 117	28 837	33 891
<b>Total</b>	<b>19 966</b>	<b>7 466</b>	<b>3 179</b>	<b>2 429</b>	<b>88 706</b>	<b>121 745</b>

## Annexe V

### Activités menées par l'OIT au titre de la coopération technique dans les PMA, 2000-01: Dépenses par région géographique et par source de financement (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars) (chiffres arrondis)

Région	PNUD		Budget ordinaire de l'OIT		Programmes multi-bilatéraux et fonds fiduciaires		FNUAP		Total	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
Afrique	6 091	4 824	918	1 767	5 938	8 138	206	290	13 152	15 019
Amérique latine et Caraïbes	326	151	12	24	362	512	49	2	749	689
Asie et Pacifique	489	381	117	749	3 439	5 375	28		4 073	6 505
Etats arabes et Moyen-Orient	126	136	43	71		69			169	276
<b>Total</b>	<b>7 032</b>	<b>5 492</b>	<b>1 090</b>	<b>2 610</b>	<b>9 739</b>	<b>14 094</b>	<b>282</b>	<b>292</b>	<b>18 143</b>	<b>22 488</b>
Dépenses totales de l'OIT	15 069	10 644	8 459	19 966	64 577	88 706	2 861	2 429	90 967	121 745
Part des PMA (%)	46,7	51,6	12,9	13,1	15,1	15,9	9,9	12,0	19,9	18,5

Les pays les moins avancés (PMA) en 2001 dans chaque région sont les suivants:

Afrique:	Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Guinée équatoriale, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Ouganda et Zambie.
Amérique latine et Caraïbes:	Haiti.
Asie et Pacifique:	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, République démocratique populaire lao, Maldives, Myanmar, Népal, Samoa.
Etats arabes et Moyen-Orient:	Yémen.

## Annexe VI

### Nationalité des experts (ordre alphabétique anglais)

#### *Nombre d'experts en poste au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001*

Nationalité	2000		2001	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Albanie		1		1
Argentine	1		1	
Australie	2		2	
Autriche				1
Azerbaïdjan	1			
Bangladesh	2		3	
Belgique	12	5	11	3
Bénin	2		1	
Bolivie	1		1	
Brésil	3		4	
Royaume-Uni	13		17	
Burkina Faso			1	
Cameroun	2		2	
Canada	10		13	
Chili	2		3	
Chine	1		3	
Colombie	1		1	
Congo	1		1	
Costa Rica	1		1	
Danemark	8	8	7	8
Egypte			1	
Ethiopie	2		2	
Philippines	4		5	
Finlande	1	3	1	2
France	12	2	14	5
Géorgie			2	
Allemagne	11	7	4	5
Ghana	3		3	
Inde	3		6	
Iran, République islamique d'	2		1	
Irlande	2		3	
Israël	2			

## Annexe II

### Analyse des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par type d'assistance/apport, 2000-01 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Type d'assistance/apport	2000		2001		2001/2000
	Dollars E.-U.	%	Dollars E.-U.	%	% + / -
Experts	24 769	27,2	27 353	22,5	10,4
Autres catégories de personnel <sup>1</sup>	26 268	28,9	38 702	31,8	47,3
Formation <sup>2</sup>	16 205	17,8	24 351	20,0	50,3
Matériel	3 498	3,8	4 051	3,3	15,8
Sous-traitance	14 152	15,6	18 220	15,0	28,7
Services divers	6 075	6,7	9 068	7,4	49,3
Total	90 967	100,0	121 745	100,0	33,8

<sup>1</sup> Experts nationaux, collaborateurs extérieurs, personnels de projets recrutés sur le plan local, Volontaires des Nations Unies et autres dépenses de personnel. <sup>2</sup> Essentiellement les bourses, les séminaires et la formation en cours d'emploi.

Nationalité	2000		2001	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Italie	9	6	16	7
Côte d'Ivoire	2		1	
Japon	4	8	5	6
Jordanie	1		1	
Kenya			2	
Corée, République de	2	1	2	
Liban	1		1	
Mexique	1		1	
Mongolie		1		1
Myanmar	2		1	
Pays-Bas	12	36	15	25
Nouvelle-Zélande	1		1	
Nigéria	3		1	
Norvège	6	2	9	2
Guinée-Bissau			1	
Trinité-et-Tobago			1	
Pakistan			1	
Pérou	4		3	
Pologne			2	
Portugal	1	2	1	2
Fédération de Russie	1		1	
El Salvador			1	
Sénégal	1		2	
Sierra Leone	1		1	
Afrique du Sud	2		3	
Espagne	10	1	8	1
Sri Lanka	2		1	
Soudan	1		1	
Suède	5	9	6	6
Suisse	3	1	4	1
Thaïlande			1	
Togo	1		1	
Turquie	1		3	
Etats-Unis	8		15	
Ouganda	1		1	
Ukraine			1	
Zimbabwe	2		1	
<b>Sous-total</b>	<b>193</b>	<b>94</b>	<b>230</b>	<b>77</b>
<b>Total</b>	<b>287</b>		<b>307</b>	

---

Nationalité	2000		2001	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Répartition par catégorie d'experts				
Femmes	51	52	76	43
Pays développés	137	92	161	75
Pays en développement (et apatrides)	56	2	69	2
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>94</b>	<b>230</b>	<b>77</b>

---

## Annexe VII

### Programme multi-bilatéral de l'OIT, 2000-01

**a) Dépenses par donateur, y compris les programmes d'experts associés pour 2000 et 2001 (y compris les fonds fiduciaires) (en milliers de dollars) (chiffres arrondis)**

	2000	2000 <sup>1</sup>
Etats-Unis <sup>2</sup>	6 559	20 634
Pays-Bas	10 233	16 703
Norvège	5 722	6 286
Danemark	7 729	5 627
Allemagne	5 388	4 689
Suède	4 867	4 524
Royaume-Uni	1 733	4 487
Italie (rapport séparé sur les activités du Centre de Turin)	3 149	3 934
Japon	3 427	3 032
Espagne	4 187	2 742
Belgique	2 228	2 330
France	830	1 808
Canada	133	1 202
Suisse	1 085	1 199
FNUPI		977
Finlande	1 596	798
UE	583	661
Portugal	653	648
Fonds fiduciaires directs	808	443
Fondations <sup>3</sup>		342
Luxembourg	355	314
Corée, République de	242	280
Emirats arabes unis	137	236
Irlande	63	181
Autriche	126	117
ONUSIDA		85
Australie	48	57
Koweït	4	29
Autres <sup>4</sup>	665	795
<b>Total</b>	<b>62 550</b>	<b>85 160</b>

<sup>1</sup> Dans l'ordre décroissant du montant des dépenses. <sup>2</sup> Y compris la Fondation Ford pour 2000. <sup>3</sup> Y compris Ford et AGFUND.

<sup>4</sup> Y compris les dépenses modestes sur des contributions venant de sources diverses d'organisations internationales, telles que le HCR.

**b) Approbations par donateur pour 2000 et 2001**  
**(y compris les fonds fiduciaires directs;**  
**à l'exclusion des experts associés)**  
*(en milliers de dollars) (chiffres arrondis)*

	2000	2001 <sup>1</sup>
Etats-Unis	50 726	73 500
Royaume-Uni	1 632	27 648
Suède		8 910
France	4 455	4 400
Luxembourg	140	4 360
Norvège	8 527	4 240
Danemark	6 125	4 020
Irlande	152	3 079
Italie (les activités du Centre de Turin font l'objet d'un document séparé)	12 701	3 066
Japon	3 841	2 872
Suisse	1 991	2 099
Canada	2 022	1 917
Portugal		1 045
Emirats arabes unis		1 000
Allemagne	1 004	775
Autriche		623
Espagne	1 470	593
Pays-Bas	22 104	574
Panama		500
Finlande	991	385
Belgique	161	236
Australie		67
Pologne		19
Hongrie		16
UE	551	
Fonds fiduciaires directs	676	762
Autres <sup>2</sup>	1 430	3345
<b>Total</b>	<b>120 699</b>	<b>150 051</b>

<sup>1</sup> Dans l'ordre décroissant du montant des dépenses. <sup>2</sup> Y compris les dons, International Port Industry, SCC, JUNAE, HCR, UNMIK.

**c) Approbations par domaine technique  
(toutes sources de fonds confondus)  
1998-2001 (en milliers de dollars) (chiffres arrondis)**

Domaine technique	1998		1999		2000		2001	
	Dollars	%	Dollars	%	Dollars	%	Dollars	%
Normes et principes fondamentaux et droits au travail	18 749	22,7	45 369	47,2	57 371	45,1	76 675	53,4
Emploi	48 688	59,0	32 160	33,5	37 876	29,8	36 537	25,5
Protection sociale	3 249	3,9	9 938	10,3	14 239	11,2	9 860	6,9
Dialogue social	8 568	10,4	7 734	8,0	17 098	13,4	15 825	11,0
Autres	3 330	4,0	921	1,0	583	0,5	4 557	3,2
<b>Sous-total</b>	<b>82 584</b>	<b>100,0</b>	<b>96 123</b>	<b>100,0</b>	<b>127 167</b>	<b>100,0</b>	<b>143 454</b>	<b>100,0</b>
Divers <sup>1</sup>					7 500		11 118	
<b>Total</b>	<b>82 584</b>		<b>96 123</b>		<b>134 667</b>		<b>154 572</b>	

<sup>1</sup> La rubrique «Divers» correspond aux montants approuvés pour Universitas en 2000 et pour le Royaume-Uni en 2001, qui n'ont pas encore été répartis par domaine technique.

N.B: Les chiffres pour 1998 sont des estimations fondées sur la structure antérieure du Bureau.

## Annexe VIII

### Coopération technique par secteur au Centre de Turin en 2001 (nombre de participants et nombre de jours de formation)

Secteurs	Objectifs stratégiques de l'OIT	Programmes techniques du Centre de Turin	2001			
			Nombre de participants	%	Jours de formation	%
Secteur I	N° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Normes internationales du travail et droits de l'homme	820	9	221	6
Sous-total			820	9	221	6
Secteur II	N° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Développement de l'emploi et des compétences	1 399	16	433	12
		Développement de l'entreprise	1 309	15	827	23
		Fonds social européen	1 115	12	86	2
Sous-total			3 823	43	1 346	37
Secteur III	N° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Protection sociale	613	7	313	9
Sous-total			613	7	313	9
Secteur IV	N° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Dialogue social	463	5	138	4
		Activités pour les travailleurs	638	7	420	12
		Activités pour les employeurs	181	2	59	2
Sous-total			1 282	14	617	18
Activités intersectorielles		Gestion du développement	1 126	12	623	17
		Formation à distance et technologies d'apprentissage (DELTA)	254	3	128	3
		Autres activités	145	2	172	5
Sous-total			1 525	17	923	25
UNSC		Ecole des cadres des Nations Unies	929	10	193	5
Sous-total			929	10	193	5
<b>Total des participants</b>			<b>8 992</b>	<b>100</b>	<b>3 613</b>	<b>100</b>

## Annexe IX

Nombre des participants par secteur  
au Centre de Turin en 2000 et 2001

Secteurs	Objectifs stratégiques de l'OIT	Programmes techniques du Centre de Turin	2000	2001	Progrès 2000-01	
			Nombre de participants	Nombre de participants	± participants	± %
Secteur I	N° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Normes internationales du travail et droits de l'homme	387	820	+ 433	+ 111,9
Sous-total			387	820	+ 433	+ 111,9
Secteur II	N° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Développement de l'emploi et des compétences	1 346	1 399	+ 53	+ 3,9
		Développement de l'entreprise	1 045	1 309	+ 264	+ 25,3
		Fonds social européen	1 478	1 115	- 363	- 24,6
Sous-total			3 869	3 823	- 46	- 1,2
Secteur III	N° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Protection sociale	529	613	+ 84	+ 15,9
Sous-total			529	613	+ 84	+ 15,9
Secteur IV	N° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Dialogue social	420	463	+ 43	+ 10,2
		Activités pour les travailleurs	438	638	+ 200	+ 45,7
		Activités pour les employeurs	-	181	+ 181	+ 100
Sous-total			858	1 282	+ 424	+ 49,4
Activités intersectorielles		Gestion du développement	1 006	1 126	+ 120	+11,9
		Formation à distance et technologies de l'apprentissage (DELTA)	156	254	+ 98	+ 62,8
		Autres activités	65	145	+ 80	+ 123,1
Sous-total			1 227	1 525	+ 298	+ 24,3
UNSC		Ecole des cadres des Nations Unies	790	929	+ 139	+ 17,6
Sous-total			790	929	+ 139	+ 17,6
<b>Total des participants</b>			<b>7 660</b>	<b>8 992</b>	<b>+ 1 332</b>	<b>+ 17,4</b>